

Reims, le 05/02/2014

T H I N K T A N K
DROITS
de **CITÉ**

LIVRE BLANC

**UNE QUINZIÈME MÉTROPOLE
POURQUOI PAS REIMS ?**

SOMMAIRE

Préambule	page 3
Vers une nouvelle gouvernance du territoire	page 8
Le transport comme outil du développement urbain et des liens métropolitains	page 18
Pour une dynamique économique performante	page 27
Un grand projet culturel	page 39
Réconcilier la métropole rémoise et ses campagnes	page 48
Le pôle universitaire facteur de développement	page 52
Vivre Ensemble	page 59

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

PRÉAMBULE

Qui sommes-nous ?

Une trentaine d'acteurs de la société civile regroupés autour d'un texte fondateur en janvier 2013 :

Création d'un Think Tank ou laboratoire d'idées concernant le développement de la métropole rémoise :

« DROITS DE CITÉ »

Définition :

Institution de droit privé, indépendante des partis politiques, à but non lucratif, produisant des études et des propositions dans le domaine des politiques publiques.

Objet :

L'observation des évolutions économiques, démographiques urbaines dans l'ensemble du monde occidental conduit à au moins une constatation : le développement constant des métropoles par rapport à leurs territoires connexes. Ces métropoles, petites ou grandes, devenant les locomotives d'une entité territoriale.

Il semble nécessaire, plutôt que de s'appuyer sur des prises de positions égoïstes ou des visions étroites d'un espace sous contrôle, d'avoir un regard large de la métropole rémoise comme seul avenir potentiel pour l'ensemble du bassin de vie. Des questions se posent alors :

- Comment développer l'agglomération, lui donner une force, une taille critique lui permettant d'assurer son rôle de locomotive ?
- Comment développer l'économie, l'innovation, la notoriété, la sociabilité ?

Autant de questions que le Think Tank comme laboratoire d'idées a essayé de traiter.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Par qui :

Des acteurs de la société civile qui veulent participer à la parole publique et réfléchir ensemble, toutes disciplines, sensibilités philosophiques ou politiques confondues, parmi nous, Banquiers, Professeur des Universités, Professeur en Gestion et Finances, Industriels, Directeur Généraux d'Assurances, Directeur des Ressources Humaines d'une Entreprise Internationale, Psychanalyste, Journaliste, Avocat, Fonctionnaire Supérieur, Sociologue, Président d'Association, Agroéconomiste, Artiste, Directeur d'Agence de Développement, Philosophe, Présidents de Sociétés d'Aménagements et de Logements, Architecte/Urbaniste, Directeur de Scène Nationale, Directeur d'une société de Transport, Professeurs de Médecine, etc...

Condition pour adhérer :

Adhérer à la pensée politique de Socrate, c'est-à-dire, qu'une vérité politique peut exister hors des dogmatismes et en exerçant constamment un esprit critique, ce qui, à priori, exclut les adhérents de partis constitués.

Comment a-t-on travaillé ?

Depuis janvier 2013, jusqu'à l'été, une réunion thématique tous les six semaines et un invité pour éclairer le propos. Depuis, formation de sept ateliers balayant l'ensemble des problématiques, ateliers travaillant à leurs rythmes, plus les réunions plénières.

Notre « Livre Blanc » résume le travail de ces ateliers, les sujets sont pour la plupart transversaux, raisons pour lesquelles nous n'avons pas craint les répétitions ni les renvois au sujet traité précédemment.

Nos objectifs

Notre travail présente une vision prospective de l'évolution souhaitable des politiques publiques attachées à notre métropole. Ce travail est perfectible, critiquable, exploitable par ceux qui le souhaiteront.

Il est l'expression de notre engagement citoyen désintéressé au regard de notre inquiétude sur l'avenir de notre territoire.

Certes on peut constater des évolutions positives et une prise de conscience progressive, toutefois, l'évolution des territoires du Nord-Est de la France laisse à penser que seules l'union de tous, c'est-à-dire, de l'ensemble du corps social pourrait permettre l'inversion des tendances liées à la démographie, au développement économique et à l'attractivité.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

LA 15^{ÈME} MÉTROPOLE

Ce livre blanc traite d'une chimère, cette créature aux pouvoirs magiques mais qui n'existe pas. Aujourd'hui Reims n'est pas une métropole.

Pourtant, une métropole, c'est une cité-matrice, un facteur d'attraction, d'intégration et de rayonnement couvrant les champs essentiels du progrès humain : le développement économique, les infrastructures, en particulier les transports, l'alimentation, la santé, la culture, l'éducation, la qualité de vie en communauté. Mais Reims n'est pas une métropole.

Une métropole, c'est aussi aujourd'hui le format d'avenir de nos organisations, urbaines et péri-urbaines. Ce sera demain le lieu des investissements stratégiques nationaux et internationaux, de toutes les attentions. C'est déjà aujourd'hui une entité maîtrisant son propre système fiscal, c'est-à-dire les moyens de ses choix de développement. Mais Reims n'est pas une métropole.

Pourtant ce statut de métropole, qui ouvre tant d'avantages et de reconnaissance, n'est pas si rare en France ; depuis la réforme territoriale de décembre 2010, quatorze villes en bénéficient : Paris, Lyon, Marseille, Lille bien entendu, mais aussi Strasbourg, Rennes, Rouen, Brest, pour ne citer qu'elles. Mais Reims n'est pas une métropole.

Alors à l'aube des élections les plus locales, les municipales, et les plus globales, les européennes, nous avons adressé 7 domaines clefs du progrès économique, social et urbain : la qualité de la gouvernance, les liens métropolitains au travers des transports, le développement économique de notre territoire, la culture, le rapport entre nos villes et nos campagnes, le rôle de l'enseignement supérieur et la qualité de vie.

Dans chacun de ces domaines, nous avons mené une réflexion citoyenne, prolongeant nos constats de recommandations. Recommandations à l'adresse des (trop) multiples acteurs, publics et privés, pouvant décider, c'est-à-dire permettre ou empêcher que Reims devienne la quinzième métropole.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

MANIFESTE POUR UNE MÉTROPOLE RÉMOISE,

Un groupe d'acteurs issu de la Société Civile rémoise s'est réuni en formation de Think Tank pour réfléchir aux véritables enjeux de Reims et de sa « communauté de destin », avancer des suggestions et peser sur les orientations à venir.

Dans cet esprit ils ont rédigé un Livre Blanc porteur de propositions concrètes et acceptables susceptibles d'esquisser les contours d'une vision politique et dynamique de Reims afin de lui assurer un rayonnement légitime et adapté à son rang de 12^{ème} ville de France.

Les personnalités qui composent ce Think Tank n'ont d'autres ambitions que de suggérer une autre démarche, porter un nouveau regard sur les gouvernances, tracer une voie d'avenir pour Reims et par conséquent de souligner les obstacles qui entravent depuis bien (trop) longtemps l'évolution de cette ville connue pour son passé historique et prestigieux, pour ses atouts intrinsèques mais qui souffre d'une gouvernance écartelée, d'une insuffisance de soutien, d'un contexte géopolitique défavorable à l'unité d'action.

Droits de Cité ne considère absolument pas Reims comme une « belle endormie » mais plutôt comme une ville isolée, qui a besoin d'une dynamique partagée et d'actions fédérées.

Les propositions inscrites dans le livre blanc ne supposent pas forcément des moyens financiers supplémentaires, mais une mobilisation politique, une gouvernance resserrée autour de projets forts, lisibles et porteurs d'avenir.

Les propositions s'inscrivent dans un répertoire riche de sept axes dont chacun se décline en actions concrètes, réalistes et acceptables :

- La première proposition invite à apporter des réponses fermes sur les gouvernances éclatées qui pénalisent la douzième ville de France : faire de Reims une métropole reconnue et attractive,
- La seconde proposition concerne toutes les mobilités et vise à une adaptation planifiée tant des infrastructures de liaison que de leur organisation et gestion, pour répondre aux besoins des entreprises, des habitants, aux développements des services,

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

- La troisième proposition cerne les exigences d'une économie plus dynamique, plus performante qui passent par un pilotage politique centré sur la métropole, un partenariat « gagnant-gagnant public/privé » et le ciblage d'actions fortes et déterminantes tels que le Pôle santé, le pôle Universitaire, entre autres,
- Le Grand Projet culturel illustre le quatrième axe des propositions. Chacun le sait, la culture constitue un formidable levier de développement, d'attractivité, d'identité. La multitude de projets, leur grande diversité et qualité constituent des atouts : manque cependant le « projet phare » dont la seule évocation induit l'identité du territoire. Nous proposons en conséquence d'ancrer Reims à partir de deux formidables atouts existants, d'une part de par sa situation géographique de « Carrefour européen » et d'autre part de sa production « Scènes d'Europe » et hisser ainsi Reims au rang de Capitale européenne de la Culture.
- La « Communauté de destin » de Reims s'est forgée sur une complémentarité alliant une ville (très) dense et une périurbanisation rurale. Longtemps opposées, ces entités aux destins scellés doivent se réconcilier pour maîtriser ensemble des enjeux de villes tels que le foncier, la nature en ville, l'agrotourisme, la gestion des ressources communes comme celle de l'eau, l'alimentation, l'agriculture, les matériaux, etc...
- L'Université, l'enseignement supérieur, la recherche représentent pour chaque métropole un axe de développement majeur ; ouverts sur l'extérieur, à l'international, ils rayonnent, favorisent les échanges entre les tissus économiques et les institutions des villes. L'URCA et Reims sont confrontées à une mutation sans précédent ; sachons ne pas obérer l'avenir et intervenir au quotidien en ménageant les futurs possibles. Trois postures s'imposent désormais à notre Université : qu'elle participe en acteur citoyen au développement de la métropole rémoise, qu'elle développe massivement la base des premiers cycles, qu'enfin elle vise une place de choix dans le Top 50 des premiers Pôles de références en recherche sur des thématiques à privilégier,
- Toutes ces propositions doivent bien entendu s'inscrire dans le respect de la vie singulière des citoyens, des rémois tout au long des parcours de vie. Reims, une ville au « mieux disant social et écologique », innovante, solidaire, bienveillante !

Ce manifeste reflète le contenu dense du Livre Blanc et se propose de vous inviter à entrer dans le champ des futurs possibles. Faire bouger les lignes, décroisonner les instances régaliennes, mettre en synergie les excellences individuelles et collectives dont recèle Reims et les territoires voisins ou de proximité.

Reims le mérite, c'est aussi un enjeu vital pour chaque citoyen et acteur de la vie locale.

ATELIER 1

VERS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DU TERRITOIRE

Reims, douzième ville de France... Quinzième Métropole ?

Une vision et une volonté politique indispensable pour un projet d'avenir pour les jeunes, les usagers, les acteurs économiques.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

VERS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DU TERRITOIRE

Constats et diagnostic

L'identité métropolitaine de Reims est confrontée à un paradoxe : une aire urbaine, véritable bassin de vie, mais un statut contesté ou tout au moins ignoré.

Un état des lieux largement reconnu et partagé, mais l'inadéquation entre territoires vécus, périmètres administrés engendrent des gouvernances conflictuelles qui demeurent sans réponse.

La ville de Reims bien que 12^{ème} ville de France ne franchit le cap que de la 30^{ème} agglomération.

Capitale économique de la région Champagne -Ardenne, elle n'est que Sous-préfecture, à l'instar d'autres grandes villes comme Dunkerque et Le Havre.

Sa densité urbaine semble affaiblie par un environnement rural périurbain qui offre des parcelles foncières largement attractives, ce qui se traduit par des disparités des prix du foncier qui engendrent des concurrences avérées.

Notons également des inadéquations entre territoires vécus (aires urbaines) et territoires administratifs qui ne portent pas l'espoir légitime d'une « communauté de destin ». De surcroît notre métropole est entravée par des cloisonnements excessifs des pôles de compétences dans tous les domaines notamment par des organisations administratives des services des collectivités locales et des services de l'Etat qui privilégient les «compétences de chapelles » plutôt que celles de missions de développement à la recherche de synergies.

Par ailleurs par des coûts de centralités excessifs supportés par la ville centre, qui concentre 80% de la population et qui s'appauvrit inexorablement alors que des communes périurbaines, qui accueillent des ménages «aisés ou solvables», voire des zones d'activités et bénéficient ainsi des fiscalités qui font défaut à Reims.

Aujourd'hui les métropoles concentrent 2/3 de la richesse nationale et les entreprises s'implantent dans des bassins d'emplois qui ne suivent pas voire jamais des découpages administratifs par définition arbitraires.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Le pôle métropolitain du G10 qui s'étend sur 3 départements (Aisne, Marne et Ardennes) et 2 régions illustre bien cela alors que c'est un territoire économique pertinent reconnu par l'INSEE où 1,1 million d'habitants circulent au quotidien pour travailler, se former, se soigner ou consommer.

Cette réalité économique n'est pas, à ce jour, une réalité administrative. Or les entreprises apprécient de disposer d'acteurs travaillant en réseau sur ce bassin d'emplois et de vie. Les villes concurrentes et proches géographiquement continuent de renforcer leur coopération métropolitaine.

Qu'en est-il chez nos voisins du monde économique ?

A l'Est, une métropole de 1,2 million d'habitants s'est créée autour de Metz et Nancy et attire les étudiants rémois.

Au Nord, Lille a développé sa métropole internationale avec les villes belges pour atteindre 2 millions d'habitants et poursuivre, entre autres, l'accueil des sièges régionaux qui rayonnent jusqu'à Reims.

A l'Ouest, le grand Paris et ses 12 millions d'habitants jouent naturellement un rôle de pompe aspirante notamment en direction des chercheurs.

La crise a également révélé que le développement économique se menait par des structures qui misent sur les réseaux, leur agilité et leur savoir-faire plutôt que sur leurs mensurations et leur position de monopole.

Le développement se construit en fédérant les acteurs, pas en les absorbant, car l'objectif n'est pas de créer un outil unique mais accompagner des structures qui soient efficaces et rapides, capables d'originalité et de créativité.

Des visions métropolitaines divergentes

Les Politiques régionales (SRADT) des régions Champagne-Ardenne et Picardie méconnaissent, voire ignorent l'émergence du Pôle métropolitain du G10, au même titre que Troyes, Chaumont et Amiens-Compiègne/Creil.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Dans le même temps, et manifestement, l'initiative du G10 s'avère faiblement reconnue par les instances Institutionnelles locales, alors que la Datar, l'Insee ont publié des Atlas centrés sur les flux économiques, des modes de vie habitants, démontrant le fait métropolitain du G10.

Nous devons constater que les compétences en « mille-feuilles » des institutions locales et nationales s'avèrent faiblement productives pour enrayer un déclin démographique annoncé et constaté en région Champagne-Ardenne depuis plusieurs années,

Par ailleurs, nous notons l'absence de réels projets mobilisateurs et structurants pour hisser le Pôle métropolitain de Reims et le G10 à un niveau national, voire international. Les projets structurants tels que Vatry, Ba 112, Pôle IAR, Pôle Université, le Près, Pôle santé, les manifestations culturelles, sportives, touristiques, médiatiques, offrent certes des rayonnements positifs, mais aucun ne se hisse à un niveau de notoriété bénéfique et durable, sans doute aussi par un manque *d'articulation* de décisions plus sélectives dans le choix du positionnement de la métropole.

Des faits têtus

Le territoire de Reims dispose de compétences reconnues, comme la santé, l'agroalimentaire, le patrimoine, la culture, mais ces « forces éparpillées » n'engendrent pas - ou faiblement - des synergies collectives.

La très faible prise de conscience sur la réalité que constitue « la communauté de destin » de notre territoire métropolitain ne permet pas de bousculer les immobilismes.

Par manque de solidarité, Reims supporte seule les coûts de centralité des équipements structurants et espaces publics, la mutualisation de charges liée aux personnes défavorisées (essentiellement sur son territoire).

En outre, Reims fait peur par la disproportion en termes démographique et économique, la peur d'être absorbé, la peur que les baronnies, les intérêts particuliers soient réduits. Le *statu quo* étant préférable à toute initiative (voir BA 112).

Cette situation a atteint ses limites, limites de la crise économique, limites des finances publiques. Chacun doit prendre ses responsabilités à commencer par l'Etat et la sphère politique.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Le phénomène de paupérisation et de dénatalité du quart Nord-Est de la France est largement engagé, seules les métropoles atténuent cette situation. Serions-nous les seuls à ne pas nous assoir sur nos égoïsmes particuliers et à manquer de vision d'avenir ?

Quelle métropole pour Reims ?

L'Assemblée Nationale a adopté définitivement, en décembre 2013, le projet de loi sur la décentralisation qui crée quatorze métropoles, dont celle du Grand Paris en 2016, celle de Lyon, résultat, dès 2015, de la fusion de la communauté urbaine de Lyon et de la portion du département du Rhône, située sur le périmètre urbain. Tandis que celle d'Aix-Marseille-Provence se substituera, le 1^{er} janvier 2016, aux intercommunalités existantes.

Ailleurs, en France, le projet de loi rend automatique la transformation en métropole des intercommunalités de plus de 400.000 habitants, ainsi seront créées, par décret, Toulouse, Lille, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, Rennes, Rouen, Grenoble, Montpellier, Brest... Reims restant absente de cette liste.

Les métropoles exercent de larges compétences, en particulier dans le domaine du développement économique, de l'habitat, de l'aménagement de l'espace, de la distribution de l'eau et de la gestion des déchets.

Reims est exclu du dispositif alors que son bassin de vie dépasse très largement les 400.000 habitants, mais sur deux régions, trois départements et plusieurs zones d'emplois. Par exemple, les zones d'emplois de Reims, Épernay, Rethel représente 401.800 habitants.

Il faut donc faire évoluer la loi et cela nécessite la mobilisation de tous et en premier lieu de l'ensemble des parlementaires.

Avant que la loi n'évolue une alternative existe. Une communauté urbaine pourrait peu à peu reprendre le périmètre du SCoT de Reims et représenter environ 285.000 habitants, ce qui suppose un accord de l'ensemble des communes, ou bien une évolution de la loi, obligeant les communes à former une communauté urbaine, en s'appuyant sur le fait, par exemple, que les communes avoisinantes utilisent les lycées de Reims. Elles devraient par conséquent former la communauté urbaine de Reims. C'est une question de responsabilité collective. Sans la prise de conscience des Maires des petites communes de l'intérêt commun, nous disparaîtrons et vivrons à l'ombre des grandes métropoles.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Communauté Urbaine

Jusqu'à la création des métropoles, les communautés urbaines (CU) constituaient les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre pour les plus intégrés.

La loi MAPAM du 27/01/2014 abaisse le seuil pour la constitution des communautés urbaines. Ainsi, la CU est un EPCI regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 250 000 habitants et qui s'associent au sein d'un **espace de solidarité**, pour élaborer et conduire ensemble un **projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire**. Elles sont créées sans limitation de durée.

Les communes conservent chacune leurs actions propres en ce qui concerne la vie quotidienne des habitants et leur identité culturelle spécifique ; s'y ajoutent les bénéfices de l'intercommunalité. **Se regrouper au sein d'une communauté urbaine a pour l'objectif de remédier aux inconvénients résultant du morcellement des communes** dans les grandes agglomérations. La CU introduit la notion de solidarité financière et de défense d'intérêts communs tout en préservant l'indépendance des communes.

La gouvernance d'une CU doit être fondée sur le principe d'une **intercommunalité territorialisée**. L'objectif est de renforcer l'intercommunalité en favorisant les échanges de proximité dans un esprit communautaire, afin de permettre de mieux débattre de projets transversaux mais aussi de pouvoir croiser les approches thématiques avec les bassins de vie.

La CU exerce les compétences qui lui sont transférées en lieu et place des communes membres. L'intérêt de la CU réside dans des **compétences larges, souples et diversifiées**, qui se répartissent sur trois niveaux :

- Un **rôle stratégique** en matière de développement économique et d'aménagement du territoire à travers notamment les différents documents de planification et de négociation des politiques territoriales : SCOT, PLU, PLH, PDU, contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département etc...

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

- Des **compétences exclusives** qui leur ont été conférées :
 - Soit par la loi : services publics du transport urbain de voyageurs, de la valorisation des déchets, de l'eau, de l'assainissement, de la voirie et signalisation et des parcs de stationnement ; aménagement de l'espace communautaire, création et aménagement de ZAC, et de zones d'activités industrielles, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ; constitution de réserves foncières ...
 - soit par le transfert volontaire des communes ou de l'Etat. Par définition, ces compétences peuvent varier en fonction du contexte spécifique de chaque CU. La délégation par l'Etat des aides à la pierre dans le domaine du logement en est l'exemple le plus récent.
- Des **compétences partagées** avec les communes membres : notamment dans les domaines de la culture, du sport, du social, de l'environnement, des énergies, etc., garant de la spécificité des communes

Nom de la CU	Nombre de communes	Population*
Communauté urbaine du Grand Nancy	20	270 000
Brest métropole océane	8	213 942
Le Mans Métropole	14	201 855
Dunkerque grand littoral	21	202 040
Communauté urbaine d'Arras	39	101 860
Communauté urbaine Creusot-Montceau	27	96 000
Communauté urbaine de Cherbourg	5	84 512
Communauté urbaine d'Alençon	19	52 500

* (sources : www.communautes-urbaines.com)

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Quelle place pour la quinzième métropole dans le Département de la Marne et dans la Région Champagne Ardenne ?

Il est vrai que Lyon et le département du Rhône font figure d'exemples en France. Une exception ? D'autres comme Marseille et les Bouches-du-Rhône sont invités à regarder dans la même direction, pourquoi pas nous ?

Le Président de la République invite les régions à s'unir, ou pour le moins à réduire leur nombre, passant de 22 à 15 !

Le projet d'éclatement des trois départements de la Picardie pourrait se traduire par le rapprochement de l'Aisne en Champagne-Ardenne et conforter ainsi les agglomérations du G10, actuellement tiraillées en deux régions et trois départements.

« Droits de Cité » suggère de prendre de la hauteur, de « sortir la tête du guidon » et voir plus loin.

Une Région à l'est de Paris, forte d'un réseau de villes et d'agglomérations du G10 renforcé par celles de Seine et Marne, offrirait une alternative de choc.

Aux franges Sud de la Champagne, pourquoi ne pas envisager un renforcement des Régions Bourgogne et Franche-Comté par l'adhésion du Département de la Haute Marne, dont les villes sont résolument tournées vers Dijon ?

Voilà une alternative digne d'intérêt, qui articulerait deux grandes nouvelles Régions proches en appui de leurs métropoles et aux marges du Bassin Parisien et du Grand Est.

Construire une identité commune, sur un territoire accepté

Identifier des projets collectifs qui répondent à des objectifs partagés en fonction des enjeux de territoires ; les hiérarchiser, les territorialiser, les « phaser », les programmer,

Rechercher systématiquement des mutualisations de moyens humains et financiers dans des domaines tels que la communication, le marketing territorial, le développement local, les politiques foncières et d'habitat, voire de projets urbains et de planification,

Instaurer et officialiser des lieux de rencontres, d'échanges neutres de toutes pressions politiques : Conférence des élus, des Présidents - Instituer des «Think Tank» indépendants - Réunir les Conseil de Développement du G10 – etc...

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Tendre vers des coopérations interrégionales Picardie/Champagne Ardenne (Etat, Collectivités).

Créer des instances techniques interrégionales (Insee, SGAR, Régions, SEM, IRS, etc...), basées sur le soutien à la métropole en devenir.

Engager les « états généraux » du G10 en partenariat avec les deux régions.

Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation pour être en capacité de réaction à partir d'indicateurs « pertinents » au regard des objectifs arrêtés.

Jeter les bases d'un Etablissement Public Foncier.

Favoriser une mobilité d'encadrement supérieur des collectivités locales, objectifs : faire partager les enjeux de territoires.

Négocier avec les autres entités territoriales le rattachement à la métropole de l'ensemble des compétences nécessaires à la conduite de son destin : transport, économie, culture, social, enseignement supérieur, etc...

Répartir les coûts de centralité

Evaluer les « vrais coûts » de centralité supportés par les habitants de Reims, ceux des parcours résidentiels, des coûts publics et privés des aménagements de l'habitat individuel. Créer les conditions de partage des coûts de centralité que supporte la ville centre : fiscalité, péage, surtaxes, conventions entre collectivités, etc....

Il serait nécessaire de sensibiliser les parlementaires rémois sur la proposition, par exemple, d'intégrer automatiquement, au sein de chaque agglomération, toutes les communes limitrophes ne disposant pas de lycées et ce par le simple respect de la carte scolaire.

L'objectif serait ainsi de simplifier le « mille-feuilles » territorial non pas de manière aléatoire, en fonction de l'influence des élus, mais selon une règle incontestable liée à une logique de flux.

Ainsi localement, les communautés de communes fonctionnant autour des collèges de Fismes, Gueux, St Thierry, Verzy, Pontfaverger, Witry les Reims et Rilly la Montagne mais rattachées aux lycées rémois devraient, si la loi était adoptée, intégrer automatiquement la communauté urbaine de rattachement académique pour les lycées à savoir Reims Métropole.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Cohérence des politiques publiques

Les politiques publiques devraient être d'avantage harmonisées et coordonnées, (Foncier, Habitat, Mobilités, Promotion des territoires, Attractivités, connaissances, etc...).

Il n'est pas concevable que les prix du foncier divergent dans des proportions telles que les choix résidentiels soient uniquement guidés par les coûts d'acquisition en opposition avec le développement durable et la fragilité financière des ménages.

Il est impératif pour les régions Champagne Ardenne et Picardie de reconnaître le fait urbain et de soutenir l'émergence des Pôles métropolitains dans ces deux régions faiblement attractives.

Invest in Reims, par exemple, a officialisé la volonté de Reims Métropole et de la CCI de favoriser les échanges et le développement économique entre les acteurs du pôle métropolitain en proposant des conventions à ses homologues de l'Aisne, des Ardennes et du reste de la Marne.

On peut également imaginer que les régions Champagne-Ardenne et Picardie s'accordent sur une politique commune de transport basée sur le développement de la métropole Rémoise ; que les départements de la Marne, de l'Aisne, des Ardennes, au lieu de nier le fait urbain, au contraire, l'encourage, l'aide, en constituant des guichets uniques pour réguler l'investissement public, le développement, l'économie.

ATELIER 2

LE TRANSPORT COMME OUTIL DU DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DES LIENS MÉTROPOLITAINS

Les transports, levier d'une réalité métropolitaine, nécessitent une vision partagée d'une architecture des déplacements.

Une mesure concrète rapide et fortement symbolique : un titre de transport unique pour se déplacer dans la Métropole

LE TRANSPORT COMME OUTIL DU DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DES LIENS MÉTROPOLITAINS

L'évolution de la mobilité

Le transport devrait servir de support à l'urbanisation, or la réalité nous montre que bien souvent en France on urbanise et ensuite on s'interroge sur la façon de pouvoir desservir les nouvelles zones urbanisées, à Reims l'aménagement de la zone de Thillois en est un bel exemple !

On ne se déplace plus aujourd'hui comme il y a 10 ans ; les transports publics urbains ont été, ou sont encore parfois, organisés essentiellement en fonction de la desserte de la ville centre, des trajets domicile-travail et domiciles-études, des heures de pointe, du rythme des vacances scolaires...quelques repères pour illustrer le propos :

Le travail concerne 1 adulte sur 2 et 1 trajet sur 5. La faible part du travail comme raison des déplacements est due : à la désindustrialisation et augmentation des emplois dans les services ; aux flux tendus dans les entreprises ; à la hausse du chômage ; au développement du temps partiel ; à l'entrée tardive des jeunes sur le marché du travail ; aux 35 heures, la RTT, l'allongement de la durée de vie...

La conjugaison de tous ces facteurs a bousculé l'équilibre entre le travail et le temps libre. Selon le principe des vases communicants, le déclin du premier a engendré l'expansion du second, qu'il soit choisi ou subi ; Aujourd'hui, à peine la moitié de la population de plus de 15 ans occupe un emploi et ceux qui en ont un n'y consacrent en moyenne que 36% de leur temps éveillé sur une année.

Le travail est donc loin d'occuper la première place dans la vie des français, il est minoritaire dans leur emploi du temps ;

Les trajets domiciles-travail représentent 20% des déplacements tous modes confondus et ceux entre le domicile et le lieu des études 12% ;

Conclusion : Organiser les transports en commun sous le seul angle de la réponse aux flux domicile-travail ou domicile-études n'est plus suffisant pour accroître l'attractivité des transports publics.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Des rythmes de travail à géométrie variable : horaires atypiques, décalés, variables ou imprévisibles : les semaines de travail se suivent mais ne se ressemblent pas forcément ; « Métro, boulot, dodo » : cette formule consacrée pour résumer le rythme de vie des actifs n'est plus vraiment d'actualité. En 25 ans, le développement des métiers de services a modifié en profondeur les rythmes de travail. Aussi, le temps partiel, les activités saisonnières, le travail de nuit ou durant le week-end concernent un nombre croissant de salariés.

Résultat : la semaine de travail du lundi au vendredi, de 9h à 17h, n'est plus la norme pour une majorité d'actifs ; seulement un tiers d'entre eux arrive au travail et le quitte aux heures traditionnelles dites de pointe. Globalement, près d'un tiers des actifs ne travaille pas de manière régulière les 5 jours de la semaine et la moitié n'a pas d'horaire identique tous les jours.

Les rythmes scolaires impriment encore bien souvent le niveau d'offre des transports publics (baisse des fréquences de passages des transports pendant les vacances scolaires), or :

- 60% des salariés ne prennent pas de congés en février ou à Pâques
- 50% des salariés qui prennent des congés restent chez eux

Vacances ou pas, les besoins de déplacement des adultes comme des enfants sont presque similaires sauf entre 7h et 9h.

Conclusion : cette tendance aux différents rythmes de travail plaide en faveur d'une offre de transports attractive tout au long de la journée, y compris le week-end et durant les vacances scolaires.

Aujourd'hui on peut considérer que les villes ont globalement des transports collectifs qui répondent de façon satisfaisante aux besoins de desserte de leur centre : les évolutions des rythmes de vie que l'on vient de parcourir rapidement commencent à être pris en compte par bon nombre de grandes collectivités , voire même des villes moyennes où l'offre des transports est hiérarchisée et plus régulière tout au long de l'année ; par ailleurs un grand nombre de collectivités s'est doté de modes de transports plus performants : métro , tramway , bus à haut niveau de services.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Mais il n'y a pas que le centre-ville

En 10 ans les zones commerciales se sont étendues et sont devenues des pôles d'attraction, où remplir son caddie n'est plus le seul objectif (40% des visiteurs d'un centre commercial en sortent sans aucun achat apparent). Fréquentés aussi bien pour leurs offres commerciales que pour le loisir, ces nouveaux centres de vie méritent une desserte en transports en commun efficace et donc nécessitent encore une réflexion avec les opérateurs, aménageurs et collectivités pour mieux intégrer la combinaison transport public et marche à pied dans leur périmètre.

Le périurbain gagne du terrain : entre ville et campagne, mais plus près de la campagne que de la ville, le périurbain, porteur de rêves d'être propriétaire d'une maison (65% des citadins aimeraient habiter dans une maison et 51% en être propriétaire), attire toujours plus de candidats à une meilleure qualité de vie (vivre au calme) ; aujourd'hui chaque année, 90.000 personnes en France quittent les territoires urbains pour le périurbain : c'est plus que le rythme de l'exode rural au 19^{ème} siècle.

Cependant dans les enquêtes, pour les habitants du périurbain, la proximité des transports en commun n'est pas fondamentale : seulement 18% des personnes interrogées citent cet aspect !

Habiter le périurbain ne signifie pas nécessairement de longues distances pour aller au travail : depuis 20 ans une grande partie de la création des emplois des agglomérations a été concentré hors des villes centres ; Ainsi à Bordeaux entre 1990 et 2008, 8.000 emplois nouveaux ont été créés dans le centre- ville et 64.000 dans les autres communes de l'agglomération. A Angers, Orléans, Caen, deux tiers des nouveaux emplois sont créés dans les communes périphériques et sont donc relativement accessibles pour les habitants du périurbain.

De même habiter le périurbain ne nécessite pas plus de longues distances pour aller faire ses démarches administratives, ses courses ou se rendre sur ses lieux de loisirs.

Par ailleurs, la première destination des habitants du périurbain, en dehors des trajets liés au travail ou aux études, est le bourg structuré, qui dans certains cas est un chef-lieu de canton, situé à proximité de la commune de résidence. Les flux vers la ville centre n'arrivent qu'en troisième position, derrière ceux vers les zones d'activité économique et commerciale périphériques situées sur l'axe naturel d'accès à la ville centre : signe que les besoins de mobilité se situent également en périphérie des villes-centres des territoires périurbain sans passer par la ville-centre.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Conclusion : il ne faut pas dupliquer les standards d'offres de l'urbain dans le périurbain mais privilégier plutôt les connexions avec les TER et les lignes structurantes départementales et prévoir des Parcs-Relais aux entrées des agglomérations. En effet un mode de transport apporte rarement à lui seul la réponse à toutes les attentes de déplacement du monde urbain ou périurbain ; il faut pouvoir offrir une combinaison des différents modes : train métro, tramway, bus, voiture mais aussi de plus en plus le vélo sans oublier le chemin « piéton » liant les différents modes.

Diagnostic : la structure des dessertes pour Reims, son agglomération et l'aire métropolitaine

Les dessertes aériennes de proximité n'existent pas car la concurrence avec les aéroports parisiens et les aéroports belges ou luxembourgeois est réelle ; Vatry n'arrive pas à trouver une véritable place.

Globalement, l'aire métropolitaine possède un réseau routier et autoroutier dense lui permettant d'être reliée à toutes les principales destinations nationales et internationales avec les pays d'Europe du nord/nord-est.

Concernant Reims se pose toujours la question de la rocade périphérique : reste à achever l'aménagement de la liaison A34 et A26 et à qualifier la traversée d'agglomération de l'A4.

Les dessertes TGV permettent également des liaisons directes et rapides vers Paris ainsi que des facilités d'interconnexion vers d'autres villes françaises ainsi que des liaisons vers l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.

Les liaisons TER entre les principales villes de la Métropole existent.

La desserte par autocar du Département de la Marne est réduite à son strict minimum de desserte essentiellement scolaire.

Concernant la desserte par transports collectifs, les principales agglomérations de la Métropole possèdent des réseaux de bon niveau d'offre. Les agglomérations de : Reims, Châlons-en-Champagne et Epernay pour la Marne ; Charleville-Mézières pour les Ardennes ; Laon, Soissons et Château-Thierry pour l'Aisne. Elles ont la compétence transport avec des réseaux de bon niveau d'offre.

Plus spécifiquement le réseau de Reims a des atouts avec sa ligne de tramway et quelques lignes de bus avec de bonnes fréquences. Cependant la performance globale n'est pas optimisée.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

De vrais choix politiques restent encore à faire sur le principe de desserte de l'hyper-centre-ville ; Aujourd'hui les gens recherchent une qualité de vie au centre-ville avec moins de bruit et une meilleure qualité de l'air :

- faut-il laisser transiter dans les rues étroites de l'hyper-centre des bus à grande capacité ?
- ne faut-il pas à l'inverse privilégier, à l'instar de Dijon, une desserte de l'hyper-centre par des modes doux : minibus électriques, vélos ?

L'offre de transport et de bon niveau dans les quartiers à forte densité de population mais par contre peut-être surdimensionnée dans certaines communes ou quartiers de l'agglomération ;

L'offre en Parcs Relais n'est certainement pas optimale pour favoriser le transfert modal vers les transports en commun quand on vient de l'extérieur de l'agglomération de Reims.

Concernant les déplacements par vélo, ceux-ci restent compliqués : peu ou pas de réelles pistes cyclables permettant de se déplacer en sécurité ; pas de système de location de courte, moyenne ou longue durée.

Les enjeux : quelques pistes de réflexion

Nécessité d'avoir une vision politique : l'agglomération de Reims ne peut se développer qu'en associant les communes du G10 dans une vision partagée sur une architecture des déplacements.

Les transports publics sont un des leviers les plus importants qui permettent de donner une réalité à la Métropole ; Il sera bien évidemment nécessaire que les pouvoirs politiques aient une telle vision sur les grands principes d'une organisation des transports dont on évoquera quelques pistes plus loin.

Mais cette démarche sera vraisemblablement longue avant que la population en voie la réalité. Aussi nous semble-t-il primordial que des actes concrets donnent corps à cette volonté politique.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Des mesures concrètes :

- Pour ce faire nous proposons que le plus rapidement possible les collectivités (au niveau du G10) qui le souhaitent mettent en place un titre de transport unique permettant aux habitants concernés de se déplacer sur le réseau de leur agglomération ainsi que sur le ou les réseaux des agglomérations acceptant ce titre et naturellement sur les lignes départementales ou les lignes TER reliant les agglomérations concernées ; cette initiative devant entraîner par la suite l'ensemble des collectivités de la métropole.
- Un autre signe fort de la réalité transport dans la Métropole serait naturellement l'existence d'une centrale d'information et d'un site internet commun permettant aux personnes d'accéder aisément à toutes les solutions optimisées de déplacement dans le périmètre concerné.
- Les principes devant guider la structuration d'une offre transport dans la métropole vers la ville-centre pour offrir une desserte alternative à la voiture :
 - permettre l'accès à tous,
 - offrir une desserte simple et lisible,
 - avec des modes de transport adaptés selon les zones d'habitation plus ou moins peuplées.

L'offre métropolitaine

Celle-ci doit se décliner de façon hiérarchisée :

- Pour les liaisons inter-cités de la métropole, utiliser les dessertes TER existantes et créer des dessertes par mode routier sur les axes qui ne seraient pas desservis aujourd'hui (notamment au niveau du département de la Marne),
- Pour les communes suburbaines :
Organiser la desserte des communes par des transports à la demande, quand les potentiels de population ne nécessitent pas une offre de transport systématique.

Ces transports à la demande pourront, selon les cas, être à destination :

- Du bourg structuré où l'on trouve commerces (boulangerie, épicerie...) et services (cabinet médical, poste, banque...),

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

- De façon directe ou au contraire en rabattement sur les lignes TER ou sur les lignes structurantes routières pour rejoindre les zones d'activité commerciale et/ou la ville centre :

Favoriser la complémentarité avec les modes alternatifs : auto-partage, covoiturage, vélos, marche à pieds,

Faciliter l'utilisation du vélo pour les courtes distances ; pour les personnes résidant à une distance de l'ordre d'un à deux km d'une correspondance avec une halte TER ou une ligne de bus : offrir des consignes à vélo sécurisées et abritées ;

Développer l'offre de stationnement en périphérie de la ville centre par la création de Parcs Relais en accès directe sur les lignes tramway ou sur les lignes de bus à au niveau de service (BHNS)

Offrir une desserte alternative à la voiture pour les communes suburbaines :

- En complétant la desserte ferroviaire sur l'axe Reims,
- En proposant des rabattements par transport à la demande sur les axes TER ou autres lignes structurantes départementales à destination de la ville centre.

Pour l'ensemble de la Métropole :

- Offrir des modes d'information simples et complets sur les solutions transports pour chacun : centrale d'information et site internet unique à l'échelon métropolitain,
- Proposer une tarification unique et attractive pour l'ensemble de l'aire métropolitaine et un système billettique permettant de se déplacer simplement sans avoir à acquérir des titres de transport différents selon la collectivité et le mode de transport utilisé.

L'offre pour Reims Métropole

De son côté l'agglomération de Reims doit faire évoluer son réseau de transport, poursuivre l'amélioration de l'offre transport urbain et plus largement sa politique des déplacements en conformité avec le PDU. Comme nous l'avons indiqué la prochaine étape pour l'agglomération de Reims serait :

- D'opérer des vrais choix d'aménagement de l'hyper-centre privilégiant l'accès aux modes doux : minibus à traction électrique et vélos,

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

- Selon la qualification qui sera faite de l'A4 dans sa traversée de Reims (voie urbaine ?), mener une étude sur la pertinence d'utiliser cet axe en desserte transport collectif permettant éventuellement de relier rapidement la zone ouest de Reims/Tinqueux vers Cormontreuil, la zone Farman et la Croix Blandin,
- De redistribuer de façon plus performante l'offre de transport selon la densité de population de certains ou communes de l'agglomération : mise en place d'un véritable réseau hiérarchisé,
- De poursuivre la mise en place de transports en site réservé,
- De proposer une véritable offre intermodale.

Globalement cette évolution du réseau devrait se traduire par :

- Une refonte de la desserte bus de l'hyper-centre : moins de grands véhicules,
- La création d'un troisième axe lourd transport reliant l'ouest de l'agglomération (Tinqueux) vers l'est en direction du quartier Europe – Farman et anticipant l'urbanisation prévue à la Croix Blandin,
- La transformation progressive des lignes principales en BHNS offrant ainsi :
 - des voies réservées sur l'ensemble du parcours et des priorités pour le franchissement des carrefours pour améliorer vitesse et régularité
 - de fortes fréquences de passage et une permanence de l'offre toute l'année
 - du matériel roulant au look proche du tramway et fonctionnant avec un mode d'énergie propre.
- Repenser la desserte des zones d'activité commercial et d'activités situées en périphérie de l'agglomération avec création de P+R à proximité des axes forts TC et en pensant aux cheminements piétonniers entre le terminus des lignes et l'accès aux commerces.
- Compléter l'offre multimodale par :
 - la création de haltes SNCF en priorité sur la zone Farman,
 - le développement de l'offre en Parcs Relais sur les terminus des axes Tramway et BHNS.
 - en proposant une véritable alternative « vélo » : systèmes de location en courte moyenne ou longue durée ; mise en place progressive d'un réseau continu de véritables pistes cyclables.

ATELIER 3

POUR UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE PERFORMANTE

Un nouveau pilotage mettant en œuvre des projets structurants pour une 15^{ème} métropole attractive.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le développement économique d'une métropole est directement lié au contexte international et national. Toutefois, par ses initiatives, la collectivité peut initier une dynamique générale et c'est donc dans ce cadre que nous nous situons.

Comme nous l'avons vu précédemment, la métropole doit posséder les compétences nécessaires : l'économie, le développement, la formation, mais aussi les outils nécessaires à l'exercice de ces compétences : outils de portage du foncier, outils d'aménagement, outils d'investissement (sous les formes de EPFL, SEAM, SAS ...) pour aider au développement de projets à caractère public.

Toutefois, une métropole est loin d'être la seule actrice du développement économique. L'état, la Région, les départements, les organisations patronales : MEDEF, UIMM, CGPME, mais aussi les chambres consulaires, le CESER, les associations, les syndicats, doivent, ensemble constituer des réseaux métropolitains pour fédérer, homogénéiser les actions du territoire de la future métropole.

Ces types de collaborations ont été initiés par Reims Métropole et la CCI sur ces territoires à travers leur agence de développement (Invest in Reims). Cette collaboration s'appuie sur la confiance et la coopération entre les partenaires et le respect de 3 principes :

- Le principe de subsidiarité où la prise en charge du dossier par l'acteur le plus pertinent permet d'éviter le syndrome de l'armée mexicaine face à un décideur.
- Le principe de complémentarité où une meilleure répartition des tâches entre acteurs rend le dispositif plus simple et efficace,
- Les principes de transparence et de réciprocité entre les différents acteurs qui parachèvent l'instauration d'un climat de confiance indispensable pour réussir la constitution d'une métropole.

De surcroît, le travail de chaque organisation sur l'échelle métropolitaine doit être suivi d'un travail de synthèse et de coordination entre sphère publique et privée. Il n'est plus acceptable que des projets d'aménagement soient réalisés sans étude de marché, sans concertation avec les politiques publiques d'aménagement du territoire.

Il n'est plus concevable, à l'aube de la crise économique et de la difficulté à trouver des investisseurs sur notre territoire, que chaque acteur institutionnel puisse, seul, décider de la création de sa zone d'affaire, d'activité, de commerce, etc... phagocytant celles existantes ou ne trouvant pas sa place sur le marché. Dans tous les cas ces démarches ne créent pas de richesse sur le territoire.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

C'est pourquoi nous proposons la mise en place d'une conférence de l'action économique métropolitaine, regroupant tous les acteurs publics et privés, se réunissant tous les six mois. Cette conférence aurait comme objet une régulation, une mise en perspective dans le cadre d'un projet de développement économique global.

Mesures structurelles

Nous distinguons deux types de mesure :

- Les investissements de compétence publique indispensable au développement du territoire,
- L'accompagnement des acteurs privés.

Les investissements publics

Un plan de relance métropolitain.

Le développement de l'activité économique passe par la maîtrise d'un certain nombre de leviers.

Nous avons évoqué précédemment que la métropole devait posséder la compétence économique sans partage ainsi que les outils de mise en œuvre comme SAEM, SPL, EPF, SAS... à l'instar des « Länder » allemands.

Un autre levier est celui des dépenses. L'argent public est rare, de plus en plus rare, il faut donc l'optimiser. Pour cela, le saupoudrage électoraliste n'est plus de mise. Il faut passer d'une logique de guichet à une logique de projet partagé.

Il est donc impératif de concentrer l'investissement public autour de quelques projets structurants pour notre territoire. Projets qui amènent une activité immédiate, future et un effet en termes d'emploi.

Ces projets doivent être pensés en intégrant tous les aspects : besoin du marché, foncier, accessibilité tous modes ...

Compte tenu du taux d'équipements publics jalonnant villes et campagnes et de la capacité plus que réduite à l'investissement public pouvant relancer l'économie locale, on peut imaginer une pause et la mise en commun de nos capacités pour créer un plan de relance global.

La seule mutualisation des investissements publics ne suffira pas à financer ce plan de relance métropolitain, il devra être complété. **Une solution originale serait la constitution d'un pôle financier métropolitain.**

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Pôle financier métropolitain

Etablissement Financier ayant recours à l'épargne Régionale qui, à côté des banques, mettra en œuvre une ingénierie financière innovante basée sur une offre de capitaux diversifiés sur des fonds d'investissements et des levées de fonds publics/privés, cette idée permettrait une mobilisation citoyenne. Pour mémoire, le « bas de laine » entreprises/particuliers pour les départements de la Marne et de l'Aisne est d'environ de 100 milliards d'euros.

Le plan de relance permettant de concentrer les moyens sur des actions structurantes :

- Refondation de l'Université et le Campus du développement durable,
- Pôle de Santé Public/Privé,
- La chimie verte,
- Cluster culture.

Enfin, bien sûr, la métropole élargie ne pourra faire l'économie d'un audit sur ses moyens et leurs coûts. Il n'est plus pensable de superposer les couches administratives et donc les coûts. L'optimisation des dispositifs passe par une révolution culturelle qui est celle de l'objectif et non plus la protection de son pré-carré. Le guichet unique étant l'objectif pour chaque sujet.

L'accompagnement des acteurs privés :

Le rôle de l'institution publique sur l'économie privée est naturellement plus indirect, toutefois, nous avons relevé un certain nombre de leviers possibles.

Des outils performants et rationalisés au bénéfice de l'investissement économique public au service de la 15^{ième} métropole :

La mutualisation à l'échelle du territoire des outils au bénéfice du développement économique est indispensable pour éviter les concurrences contre-productives et non créatrices de richesse collective.

Un Etablissement Public Foncier Métropolitain est incontournable afin de disposer de foncier mutable au bénéfice du développement économique au meilleur prix.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Un outil d'aménagement unique et partagé :

La SAEM AGENCIA, déjà élargie en actionnariat à la ville d'Épernay ainsi qu'à la CCI et aux offices logeurs, pourrait être cet outil et pourrait avoir la charge du développement des grands territoires à enjeu (pôle de compétitivité, BA 112...), et permettrait la mise en réseau de l'ensemble des offres de notre territoire par les grands aménageurs que sont Reims Métropole, La CCI, les offices logeurs, les communautés de communes...

Une agence de développement pour tous :

Poursuivre le travail de mise en réseau des différents territoires déjà entamé

Une agence d'urbanisme unique :

Outil de réflexion, de prospective de mise en cohérence des politiques publiques dont l'aire de compétence doit être élargie à celle de la 15^{ème} métropole

Un outil financier « citoyen » au bénéfice du territoire de la métropole

L'accompagnement de la mutation des zones d'activités, de commerces

Les modes de consommations évoluent, la crise économique modifie la nature des activités, la désindustrialisation s'accélère.

Les zones commerciales, tertiaires, mixtes, industrielles présentent un certain nombre de points communs : leur excentrement par rapport à la ville-centre, la faiblesse des transports en communs, la nécessité d'emprunter l'automobile, l'absence d'équipements publics ou privés, etc...

Ce constat tend à pousser certains espaces à devenir obsolètes, on peut évoquer, à titre d'exemple, la zone commerciale de Cormontreuil. La métropole doit engager un mouvement exemplaire qui servira de modèle à l'ensemble du territoire national, sur la reconversion de ces tissus urbains.

Une formation professionnelle renforcée :

Le troisième levier est la mise en adéquation entre la demande et l'offre de formation nécessaire à nos entreprises. Force est de constater un temps de réaction trop important entre les besoins du marché et le temps d'adaptation des formations. Par exemple, la nécessaire adaptation des métiers du bâtiment au développement durable et à la transversalité des compétences, comme le Droit, l'Urbanisme, les Sciences Naturelles, la Santé, la Géographie, etc... C'est pourquoi, **nous proposons que la compétence formation professionnelle soit du domaine de la métropole.**

Un campus développement durable

Fédérer l'ensemble des formations autour d'une nécessité, celle du développement durable.

Le projet de refondation de l'université, que nous traitons dans l'atelier 4, nous semble l'occasion d'afficher le développement durable comme une composante à partager par l'ensemble des formations et des métiers.

Cette approche serait un vecteur de notoriété mais aussi permettrait d'attirer élèves, étudiants, professionnels. Pour cela, il faut encore une fois s'appuyer sur l'existant :

- L'Université propose en formation initiale, dont l'apprentissage et en formation continue au sein de l'UFR des sciences exactes et naturelles, le parcours Environnement et Développement Durable et le master mention agro-ressources et environnement, dont les unités d'enseignement abordent la biologie, la chimie, la chimie verte, l'environnement, les matériaux. L'UFR droit et sciences humaines pour la géographie et un master 2 « urbanisme durable et aménagement », un master de droit et sciences politiques avec une spécialité du droit des entreprises et du développement local et de nombreuses licences professionnelles dont sciences et génie des biomatériaux, transformation et valorisation des agro – ressources, gestion et traitement des pollutions et des déchets.
- Côté formation professionnelle initiale, dont l'apprentissage, la filière bâtiment permet de passer du CAP au BAC PRO, au BTS ou au DUT et aussi au diplôme d'ingénieur. Les formations du social, du commerce, des biotechnologies s'étendent du niveau 5 au niveau 1. Elles sont toutes concernées par les besoins du bassin d'emploi et leur développement doit être encouragé et fortifié à un niveau de décision plus local. Elles sont liées pour certaines au développement des activités liées au pôle de compétitivité industries et agro-ressources.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

C'est donc une occasion unique pour fédérer l'ensemble des acteurs et faire le lien entre les besoins en compétences des entreprises et la carte des formations. Si cette ambition était portée par la métropole avec comme « maître d'œuvre » l'Université, nous pourrions alors construire un pôle de développement durable unique en France, liant besoins et formations, liant aussi financement public et privé.

Le renforcement des entreprises endogènes à travers la création et la structuration de filières ou clusters

Le quatrième levier est d'accompagner les entreprises existantes dans leur développement.

Bien évidemment, cet accompagnement ne peut se faire qu'avec les chambres de commerce, de métiers, des représentations patronales, syndicales, etc.... Toutefois, c'est la collectivité qui peut initier ce « Grenelle » du développement métropolitain, l'objectif étant d'accompagner les entreprises existantes dans leurs développements, leurs stratégies industrielles et leur internationalisation.

Cela passe dans un premier temps par l'identification de filières de développement potentielles fondées sur les atouts du territoire : on peut clairement identifier la chimie verte, l'agroalimentaire, la construction durable, le luxe, la santé, les industries créatives (issues du domaine de la culture).

Dans tous ces domaines identifier les entreprises phares, les mettre en valeur, s'en servir comme germe de développement de clusters en « attirant » les entreprises extérieures sur la base de réseaux thématiques. Cela permettra de créer un emploi plus durable.

Dans le même temps il s'agit de conforter les entreprises existantes en leur donnant les moyens de leur développement :

Pour cela, il faut passer par la mise en réseau, l'appui-soutien à l'élaboration stratégique des dirigeants de PME (diagnostics sur les «business models», apports d'expertises sectorielles si besoin, soutien de politique commerciale, appui-conseil sur les facteurs de compétitivité), l'aide à la transmission et à la création....

L'idée générale étant une mobilisation de tous pour se soutenir, s'aider, se connaître.

Les filières porteuses de développement : objets du plan de relance

La santé : un potentiel économique exceptionnel

Si, sur un plan économique, l'offre de santé est le plus souvent présentée sous l'angle des « dépenses », son impact indéniable et structurant en termes d'attractivité, de dynamisme et de développement économique d'une région ne peut être occulté.

Reims et son bassin d'attractivité ne dérogent pas à cette règle et la structuration particulière de son offre de soins doit en faire un des leviers qui la conduiront à changer d'échelle.

Si le Groupe régional privé Courlancy est aujourd'hui vecteur d'un dynamisme concrétisé par la mise en œuvre de son investissement sanitaire de 140 millions d'euros, il reste que le CHU de REIMS et l'Institut Jean Godinot conservent une place majeure au centre du réseau régional public.

L'un comme l'autre, ou plutôt l'un avec l'autre, doivent tout mettre en œuvre pour que le pôle de santé régional devienne un pôle d'excellence à vocation interrégionale et nationale sur certains domaines d'excellence.

Notre région est particulièrement propice à la mise en place d'un tel pôle de référence

- Parce que les acteurs de santé privée et publique sont clairement positionnés et que si ils dépassent les difficultés conjoncturelles légitimes en phase de stabilisation, ils pourront définir ensemble des champs de complémentarité respectant l'identité de chacun leur permettant d'unir leurs forces et autorisant l'accès à une visibilité externe dont le potentiel est indéniable.
- Parce que le bassin d'attractivité sanitaire sur lequel s'exercent aujourd'hui les compétences de ces deux acteurs, dépasse largement les limites administratives régionales (Aisne, Est Parisien).
- Parce qu'à l'opposé d'autres régions où les concurrences privé/privé ou public/public complexifient la mise en place de projets structurants, il ne reste ici qu'un pas à franchir pour que la dynamique d'une offre de soins public/privée intelligente soit soutenue par le Ministère.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Ce soutien serait d'autant plus acquis qu'il ne pourrait que contribuer à l'efficacité médico-économique du pôle de santé tout en générant pour notre région un potentiel de productivité dans tous les domaines connectés à ce pôle d'excellence : centres de recherche médicale, technologies de l'information, élaboration de nouveaux matériels médicaux, développement de nouvelles organisations et de nouveaux métiers.

- Parce que si aujourd'hui le CHU de Reims vient de se voir refuser l'autorisation de greffe hépatique, et que demain le Groupe Courlancy risquait de se voir également écarté de nouveaux champs d'action, il est certain que la collaboration des deux entités visant à se positionner ensemble sur certains secteurs de spécialités tout en renforçant les liens avec l'université et les structures de recherche, trouverait un écho favorable auprès des tutelles et renforcerait à terme l'excellence du Pôle de santé.
- Parce qu'il serait délétère de ne pas mettre les moyens en commun pour assumer le coût de l'innovation alors qu'un travail collaboratif, respectant l'identité des partenaires, conduirait le pôle rémois à s'identifier comme un laboratoire de recherche et de développement en santé exemplaire et réactif : éthique et santé, nanotechnologie, médecine prédictive.
- Parce que les atouts de notre région prédisposent Reims à devenir un centre de congrès européen.
- Parce que ce pôle de santé dispose à lui seul de base de données colossales lui permettant, avec l'assurance maladie, avec l'Agence Régionale de Santé, de structurer une offre de soins décloisonnés alliant sécurité des soins et proximité : téléconsultations, télésurveillance, hôtel patients.

Dans cette perspective, les acteurs extérieurs à la santé mais dont l'engagement régional est reconnu, doivent aider à promouvoir cet enjeu et aider au changement de paradigme dépassant les clivages d'hier pour dessiner ensemble ce pôle d'excellence :

- En aidant les acteurs concernés à consolider et renforcer les champs de collaboration existants depuis plusieurs années. Par exemple : la plate-forme de génétique moléculaire des cancers.
- En favorisant l'élaboration d'un état des lieux partagé de l'ensemble des activités susceptibles d'être complémentaires pour se positionner ensemble, comme promoteur de nouveaux champs d'activité,

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

- En favorisant l'accessibilité des praticiens publics et privés à l'innovation technologique proposée sur l'un ou l'autre des établissements, pouvant aller jusqu'à partager les investissements en ce domaine : chirurgie robotique, chirurgie cardiaque TAVI, thérapie génique,
- En favorisant la participation des structures publiques et privées à la recherche biomédicale et aux études épidémiologiques,
- En réfléchissant ensemble, économistes, industriels, offreurs de soins, sur les impacts structurant de ce pôle de santé qui doit s'envisager au regard de la productivité qu'il génèrera : laboratoire d'idées, nouveaux métiers, nouvelles industries pour un bénéfice attendu en termes d'accessibilité et de qualité des soins et bien plus encore.

On évoque constamment le poids des dépenses de santé en occultant ce que la santé représente en termes de productivité, d'emploi, d'investissement, de recherche et d'innovation.

Nous sommes conscients que le trépied qualité des soins, équilibre des finances et satisfaction des patients assure la pérennité d'une structure mais ce ne peut être qu'un prérequis au développement extrarégional d'un pôle de santé.

Le pôle de santé de demain doit tout mettre en œuvre pour assumer une concurrence extrarégionale et prendre sa part dans une offre nationale.

Acquérir cette notoriété, justifie qu'une région aussi particulière que la nôtre où les acteurs en présence reposent sur un binôme dont l'un est aujourd'hui en phase ascendante et l'autre en reconstruction, doivent s'unir parce qu'ils sont porteurs d'un modèle de développement pertinent qui associe culture privée et culture publique.

Si la cible est extrarégionale et au moins européenne, comment faire connaître son savoir-faire au-delà des frontières ? Comment devenir un centre de recours reconnu par ses spécialités :

- Le Groupe le plus éthique du monde
- Le Centre le plus low cost pour les européens
- Le Développement d'une philosophie «Patient first »
- L'ouverture vers l'extérieur pour s'intégrer à la chaîne de soins : télémédecine,

Ce pôle de santé du futur s'envisage au regard de la productivité qu'il génère.

La culture facteur de développement :

Les entreprises culturelles peuvent sur notre territoire être génératrices d'emploi. Il s'agit alors de conforter autour des segments à fort rayonnement actuel des clusters économiques :

La musique actuelle :

Les artistes de la scène rémoise (issue de la Cartonnerie), attachés à Reims et de rayonnement international développent des activités facilement localisables sur le territoire.

Le Design :

Devenir après Saint Etienne la deuxième ville du design en confortant et complétant le dispositif amorcé avec la pépinière design adossé à l'ESAD, afin de faciliter l'installation de jeunes designers issus de l'école mais également d'autres écoles. La proximité parisienne confortée par un certain nombre de structures de soutien peut être un atout majeur pour notre territoire.

Les arts graphiques et la BD :

L'Atelier 510 TTC de notoriété mondiale (France et Japon) peut être le germe d'un développement.

Les agro-ressources de la recherche à l'industrie :

La métropole Rémoise doit s'impliquer plus étroitement dans la dynamique créée autour de la valorisation des agro-ressources par l'ARD (Agro-industrie Recherches et Développement) et par le Pôle de compétitivité Industries et agro-ressources Champagne-Ardenne et Picardie (IAR). Ces entités de recherche et développement recèlent de fortes potentialités pour la future Métropole. Si toutes les collectivités territoriales en sont parties prenantes, la notoriété de notre territoire peut accroître la visibilité internationale de ces réalisations.

Si le pôle IAR de compétitivité mondiale a trouvé sa légitimité : installation de labo de centrale et agro paris Tech, chaire NEOMA, congrès européen sur la bio économie en 2014 à Reims (EFIB), il convient de favoriser le développement de l'industrie issue de cette recherche sur ce territoire à travers la construction dans un premier temps de pilotes puis d'usines.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

L'agriculture une activité d'avenir

L'agriculture et ses débouchés sont sur notre territoire une véritable filière moderne et porteuse de développement qui doit être soutenue dans ses efforts tendant à diversifier les productions, les agrosystèmes, les modes de production vertueux, à sanctuariser l'agriculture périurbaine et à renouer des liens avec les consommateurs.

Il convient de développer fortement le lien recherche–exploitation agricole pour réinventer l'agriculture de demain : le territoire de la BA 112 à mi-chemin entre l'agglomération et le Pole IAR semble particulièrement adapté pour implanter une plateforme d'expérimentation (projet étudié par la Chambre d'agriculture dans le cadre de la reconversion de la BA 112).

La viticulture entre attractivité et ancrage d'une filière Luxe.

Avec le champagne, la région et Reims bénéficient d'un atout essentiel, à la fois économique et de notoriété. La champagne viticole procure des richesses et des emplois aux champenois et contribue au rayonnement de la ville des sacres.

Cette industrie doit servir de germe à une filière luxe qui peut se décliner autour de tous les métiers liés au champagne : flaconnage, design, conception graphique, etc...

Cette filière doit se décliner également dans des formations adaptées, des métiers de la vigne au design, formation dont le rayonnement doit dépasser la simple métropole Rémoise pour devenir un pôle de référence autour du vin.

Dans le même temps, le vignoble et « l'industrie » du champagne doivent nourrir et développer les flux touristiques qui bénéficient déjà de la transmission par l'état à l'Unesco de la candidature des « paysages et maisons de champagne » à une inscription au patrimoine mondial.

ATELIER 4

UN GRAND PROJET CULTUREL

Reims, 15ème Métropole, carrefour des arts vers un rayonnement européen.

Sa population porte le projet de Biennale Européenne de la Culture.

UN GRAND PROJET CULTUREL

Questionnement initial

L'offre culturelle proposée à notre territoire est-elle adaptée à la population et répond-elle à l'attente de nos concitoyens ?

L'offre culturelle actuelle est-elle en mesure d'assurer un rayonnement de la métropole à la mesure de ce que l'on peut en attendre, au-delà des frontières départementales et régionales et peut-elle se prévaloir d'une action culturelle européenne ?

État des lieux et diagnostic

« Reims 2020 » tente de répondre à ces questions et définit les grands axes d'un projet culturel pour les années futures. Ouverture de friches culturelles, installation de cirques, création de nouvelles structures (La fabrique), construction d'un nouveau Musée des Beaux-Arts, insertion de l'art dans la ville, réorganisation de quartiers (Boulingrin, Comédie), création d'évènements à vocation métropolitaine et territoriale, etc.

Quelques-uns des projets de Reims 2020 sont déjà mis en œuvre ou en voie de l'être et l'offre culturelle s'est considérablement étoffée ces dernières années à Reims : pas une soirée sans spectacle.

Mais on constate des carences notables :

- Notamment la pauvreté de l'offre en galeries d'art, et pour celles qui existent, leur faible rayonnement dans la ville et a fortiori au-delà.
- Si l'offre culturelle existe, elle ne dispose pas, sauf exceptions, d'un rayonnement national et international. Même si la volonté affichée vise à ce rayonnement, il semble manquer d'un axe fort pour faire connaître Reims au-delà de son patrimoine Cathédrale et du champagne.
- Même si un effort est réalisé pour créer et renforcer le lien culturel au sein de la population en favorisant le *vivre ensemble*, il reste beaucoup à faire, notamment en impliquant nettement les forces vives partout où elles se trouvent sans leur servir une culture prémâchée.

Axes de réflexion du Think Tank

Des grands événements à rayonnement international

Reims Scènes d'Europe, vers une Biennale Européenne Multiculturelle

Le succès grandissant de *Scènes d'Europe* nous incite à proposer une *Biennale Européenne Multiculturelle* qui viendrait élargir et compléter l'offre artistique de *Scènes d'Europe*, y compris dans d'autres domaines : arts plastiques, gastronomie, œnologie, architecture.

Le rythme d'une biennale permettrait d'étoffer l'offre, sa qualité, voire son excellence dans chaque domaine proposé, compte tenu d'un élargissement du budget et du temps de préparation.

Il serait aussi très souhaitable de favoriser une synergie public/privé, entreprise/institution, industrie/création en dépassant les réticences qui entravent trop souvent les initiatives. Le rôle de la mission Mécénat de la Ville de Reims devrait être accru dans le domaine culturel.

Le festival *Reims Scène d'Europe* a connu ces dernières années un succès important qui lui assure désormais une notoriété nationale et internationale. Il offre environ 50 propositions de formats variés durant une quinzaine qui se tiendra désormais au début du mois de février. Son ancrage territorial auprès de la population grandit d'année en année. Le développement du festival se fera de manière qualitative en augmentant le nombre de créations internationales à Reims et en sensibilisant toujours plus le public. À son fonctionnement collégial, entre les sept structures qui le portent, s'ajoutent de plus en plus de partenariats ponctuels ou pérennes, avec d'autres institutions de la ville de Reims et de la région Champagne-Ardenne donnant consistance culturelle à la Métropole.

Suggestion d'un Comité Technique de programmation, qui inclura les grands acteurs culturels et les directeurs des institutions artistiques de la métropole, qui peuvent solliciter l'apport d'un coordinateur de la Biennale, et des représentants des associations de la métropole. Cela permettrait de dynamiser l'ensemble des acteurs culturels rémois qui ont déjà l'habitude de travailler en réseau, avec une diversité liée à l'apport d'un interlocuteur extérieur. On pourrait également développer un concours de jeunes commissaires d'exposition, dits « curateurs ».

Ce maillage fait la force de Reims Scène d'Europe. Cette articulation entre une forte exigence artistique avec la présence des grands artistes de la scène Européenne qui fondent sa notoriété, et l'ambition que la population rémoise et alentour se l'approprie davantage nous guide dans nos projets de développement.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Nous souhaitons une manifestation de plus grande ampleur, digne d'une métropole et inspirée des foires d'art contemporain, souvent biennales ou triennales, les atouts culturels de la ville - beaux-arts, gastronomie, œnologie, monuments historiques, seraient mis à contribution et sollicités pour vivre à l'heure européenne le temps du festival. Le nouveau musée des beaux-arts, l'installation de Sciences Po et l'arrivée, à court terme, de 1.500 étudiants anglophones, la rénovation du FRAC, la nouvelle salle Jacquart etc..., sont autant d'atouts pour cette idée ambitieuse qui ferait de Reims un carrefour de l'art et de la culture incontournable en Europe.

Ce projet veut rassembler la population autour d'un axe fédérateur et exigeant. Il étoffera l'offre aux visiteurs qui viennent du monde entier pour le Champagne.

Reims, capitale européenne de la culture

Reims peut prétendre à être « capitale européenne de la culture » au même titre, par exemple, qu'Uméa en Suède (80.000 h) qui le sera en 2014 ou encore Mons en Belgique (100.000 h) qui le sera en 2015. Au vu du programme de cette ville-ci, Reims peut tout-à-fait aller « jouer » dans cette cour, elle en a les moyens et les atouts. Les perspectives tracées ici pourraient être en grande partie mobilisées derrière ce projet susceptible de rassembler la plupart des acteurs (économiques, industriels, culturels, éducatifs, sociaux...).

Le Musée des Beaux-Arts, œuvre architecturale et vecteur de rayonnement

Le projet de déplacer et d'augmenter la surface du Musée des Beaux-Arts (MBA), sur la place du Boulingrin (MBA/GMB) est nécessaire, voire indispensable, pour permettre une qualité de visibilité des œuvres dont dispose le MBA, et pour donner à Reims un Grand Musée à la hauteur de son rayonnement international. L'emplacement de la place du Boulingrin choisi pour le MBA/GMB permettra de développer l'axe Cathédrale/Forum/Boulingrin pour la déambulation des touristes et l'incitation à les retenir un peu plus dans notre ville.

Le choix d'un architecte de rayonnement mondial qui a produit un projet d'une grande qualité à la fois architecturale et urbaine contribuera à attirer des touristes dans notre cité.

Ce MBA doit pour renforcer son rayonnement, accentuer la qualité des expositions temporaires sur les thématiques où sa légitimité est incontestable : Foujita, impressionnistes, Cranach, art déco..., afin de passer du statut de musée de province à celui de grand musée Français à rayonnement international.

Une offre complémentaire devra être créée hors les murs dans les quartiers ou les différentes villes de la future métropole pour relayer ces grandes expositions.

L'art et le design sont des domaines culturels qui peuvent également se déployer en direction du public et œuvrer, à ce titre, à la vie culturelle de la Cité. Quelle synergie, y compris dans le projet du nouveau musée, avec le FRAC et l'ESAD notamment ?

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

La culture facteur de lien du territoire de la 15^{ième} métropole

Vers une architecture de l'itinérance :

Proposée en lien avec une biennale Européenne de la culture de la métropole rémoise, une vitrine internationale innovante pourrait réintroduire le concept « Exposition universelle » d'une architecture éphémère, de projets de création industrielle et de concours autour de la gastronomie et de l'œnologie. Cette offre permettrait de mettre en valeur les innovations et la richesse du patrimoine architectural, industriel et agricoles de la région. Manifestation mobile, elle pourrait animer - et être déclinée par - les villes des régions.

Mettre en place un « pass culturel » valable dans l'ensemble des villes du G10 :

Permettre aux habitants du territoire de la métropole de partager à la fois les grands événements, mais également la programmation de tous les lieux culturels

Le patrimoine source de fierté et d'inspiration: Reims une capitale bimillénaire

Reims, capitale de la Gallia Belgica (Durocortorum) après avoir été celle des Rhêmes, fut une des grandes villes de l'empire Romain qui conserve des vestiges majeurs (porte de Mars et cryptoportique) et dont la surface avant les invasions équivalait à celle de la ville en 1900.

Pour redonner aux Rémois et aux habitants de la Métropole la fierté, fondement d'un dynamisme retrouvé il convient de mettre en valeur ce patrimoine et cette histoire, à la fois à la fois pour nos habitants mais également pour l'ensemble de nos visiteurs.

Un vrai musée d'histoire et d'archéologie dans le musée St Remi refondé, pendant du nouveau musée des Beaux-Arts, mettant en valeur ces milliers d'années d'occupation humaine qui ont façonnées l'histoire de France :

- Une mise en valeur du bâtiment exceptionnel (patrimoine Unesco),
- Une mise en valeur des collections,
- Une mise en valeur des découvertes archéologiques majeures des dernières années, témoignant d'une occupation importante et continue depuis le néolithique.

L'ensemble étant conforté par des expositions thématiques de rayonnement international.

Le Labyrinthe de la cathédrale

Comment pourrait-on envisager de rendre vie à ce labyrinthe démonté au XVIIIe siècle, sachant qu'il en existe un relevé : pourquoi ne pas envisager qu'il figure sur la Place d'Erlon qui trouverait là une identité dans une esthétique revalorisée ?

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

« Il y a encore deux cent ans, se trouvait dans la cathédrale de Reims, entre la seconde et la troisième travée, un vaste dallage de pierres noires représentant, comme à Chartres ou à Amiens, un Labyrinthe. Construit en 1286 sa fonction première était de servir de symbolique chemin de pèlerinage aux croyants qui le parcourraient à genoux. Mais le Labyrinthe de Reims avait une autre particularité bien plus intéressante pour les historiens : il livrait les noms des quatre premiers architectes de la cathédrale et c'est grâce à lui qu'ils nous sont aujourd'hui connus. Malheureusement si vous ne trouvez plus le Labyrinthe maintenant c'est parce qu'il a été détruit en 1779 par les chanoines, soi-disant dérangés par les enfants qui jouaient dedans durant les offices. Malgré sa disparition il reste la marque de ces géniaux architectes qui ont bâti notre cathédrale et il sert aujourd'hui de symbole aux monuments historiques français. » (DEMOUY P., REINHARDT H.)»

Mise en valeur de l'architecture rémoise

Sans prétendre rivaliser avec la mise en lumière de la ville de Lyon, nous proposons un projet de mise en valeur de l'architecture ordinaire (façades rémoises), fleuron de l'architecture Art Déco, par un plan de remise en état et en lumière dans le cadre d'un projet urbain.

Ce serait l'opportunité de développer un pôle « nouvelles technologies » et une mise en scène artistique dynamique et virtuelle, très appréciée par la jeune population et les touristes.

Reims « Ville Martyre » de la première guerre mondiale, lieu de la réconciliation franco-Allemande

Il convient à l'occasion des célébrations du centenaire de la 1ere guerre mondiale d'attirer un tourisme de mémoire en donnant à Reims une position centrale dans les célébrations :

Rénovation du fort de la Pompelle, en un lieu de mémoire et de mise en situation à la muséographie actuelle, et création de destinations combinées avec l'Aisne (chemin des dames)

Créations d'événements festifs contribuant au rayonnement de notre métropole (spectacles lumière dans la ville)

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Pour une culture partagée : pour tous, avec chacun

L'espace public: premier lieu de la création artistique

Pour accompagner la qualité du bâti de la ville il importe de travailler l'espace public, écrin, mais avant tout lieu de rencontres et d'échanges.

Au-delà de l'amateurisme éventuellement éclairé, il convient de réaliser l'espace public par le biais de concours permettant à une équipe pluridisciplinaire d'urbanistes, d'architectes, de paysagistes mais également d'artistes, de penser, en concertation réelle avec la population, ses attentes, besoins et usages, des espaces contemporains de qualité, facteurs de qualité de vivre et de rayonnement pour notre agglomération.

L'intégration d'artistes dès le stade de la réflexion amont permettra une création associant la population, permettant ainsi une compréhension et une appropriation de l'œuvre et une vraie qualité urbaine. L'espace public passera de statut de potentiel lieu d'exposition d'œuvres d'art plastiques à un véritable espace de création ouvert à toutes les disciplines pérennes ou éphémères.

Travailler les contenus plutôt que les slogans

Une grande réflexion avec les associations, les maisons de quartier et la population de Reims, doit permettre de définir des contenus pour une culture accessible, adaptée et à disposition de chacun, plutôt qu'une communication par slogans qui canalise les masses vers une culture prémâchée et imposée. Plusieurs niveaux de concertation sont nécessaires : sondages au singulier (qualitatif subjectif et non statistique), relais associatifs, sollicitations participatives. Il est nécessaire de faciliter les conditions pour que les initiatives créatives d'individus ou d'associations restent la source des projets culturels, ou tout au moins de leur dimension vivante et autogérée. L'introduction de l'art dans les quartiers pourrait s'appuyer sur les bailleurs sociaux et la mise en place d'ateliers participatifs.

La culture : une grande fête

Il découle du paragraphe précédent qu'une culture créative traversant la population passe par la dimension de fête et même de foire, ce qui ne signifie pas chaos, mais un certain désordre inhérent à la dimension créative. Reste à trouver les relais pour une meilleure visibilité : de la friche à la galerie, de la performance à sa diffusion, de la création à son marché sans lequel l'artiste ne peut vivre.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

L'excellence participative et la valorisation des compétences artistiques

Le hip-hop au conservatoire, Cranach à Croix-Rouge : l'un ne va pas sans l'autre. C'est en valorisant la participation créative au sein des maisons de quartier et des associations que l'on peut espérer une infusion, une transfusion de la culture, et ce, contre une fracture culturelle sociale qui est très présente à Reims comme dans de nombreuses cités.

Apprendre, partager, apprendre à partager, à s'enrichir de la culture et des compétences de chacun y compris de celui qui est a priori considéré comme inculte. C'est par cette transfusion culturelle que l'on peut construire une histoire de la ville, de son vivre ensemble, voire d'une fraternité possible.

Cinéma et musique, les parents pauvres de Reims

L'offre rémoise en matière de cinéma Art et essai, et de musique contemporaine, sous tous ses aspects, est faible au regard d'une ville de cette importance. En partenariat avec des diffuseurs et distributeurs, il faudrait conforter des initiatives locales de cinéma d'art et essai, et solliciter des initiatives publiques et privées dans ce cadre.

Concernant la musique contemporaine, si la scène de la Cartonnerie et le centre national de création musicale Césaré permettent que soient soutenues et proposées une pluralité d'offres de création musicale actuelle, il manque à Reims, malgré l'activité du Conservatoire, une offre de diffusion à visée pédagogique ouverte sur la musique contemporaine dite classique.

Sans avoir à créer de nouvelles structures, un tissage d'initiatives médiatisées entre ces différents lieux de création et de diffusion, y compris la scène de l'Opéra, la Comédie et le Manège, permettraient de porter à la connaissance du public ce qui se fait de mieux en matière de création musicale, de façon éclectique et sans barrière culturelle.

Toutes ces initiatives ne doivent pas se limiter à un temps de Festival ou de Biennale, mais devenir une offre pérenne et pédagogique.

Le goût : filière d'excellence

Vers un mariage de la culture et du goût :

Dans cet esprit, il serait souhaitable de développer les initiatives privées des restaurateurs, producteurs, industriels en lien avec les structures existantes (ESAD, ESI, Institut des Hautes Etudes du Goût, Pôle arts du goût, de la gastronomie et de la table de l'académie de Reims...) qui seraient prêtes à organiser la valorisation culturelle d'une tradition rémoise du goût tout en y introduisant un creuset d'innovation et de création artistique.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Les Halles du Boulingrin et l'œnoculture/gastronomie :

Afin de donner un rayonnement, une fréquentation plus importante au marché des halles, il s'agit d'y multiplier les événements en lien avec le lieu et sa destination initiale. Or, Reims et son marché passent par le champagne, la gastronomie et les spécialités rémoises et régionales. Tous les acteurs de la culture et du marché des métiers de bouche devraient pouvoir se voir offrir une visibilité au sein des halles, et notamment au premier étage qui est mal, ou pas utilisé.

ATELIER 5

RÉCONCILIER LA MÉTROPOLÉ RÉMOISE, ET SES CAMPAGNES

Une métropole innerve une large zone d'influence incluant des campagnes et des activités agricoles. Réciproquement, elle se nourrit de cette aire périurbaine qui lui fournit les ressources qui lui font défaut. Une communauté d'intérêt unit la ville et ses périphéries, ce qui échappe parfois au sens commun, à Reims plus qu'ailleurs.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

RÉCONCILIER LA MÉTROPOLE RÉMOISE, ET SES CAMPAGNES

Plus qu'ailleurs, les relations entre la Métropole rémoise et les campagnes périurbaines sont lâches et parfois empreintes de méfiance. Hormis le champagne, le marché rémois se montre peu attractif pour la production agricole, majoritairement orienté vers les marchés internationaux. De plus, citadins et ruraux se tournent le dos en feignant d'ignorer qu'ils appartiennent à une même communauté d'intérêts. Le constatant, « Droits de cité » avance quatre axes de réflexion-action

Ménager un espace économique et social à l'agriculture urbaine et périurbaine

L'agriculture urbaine (dans la ville)

Celle-ci est développée par le mouvement social. Elle a des vertus éducatives : découverte de la nature, loisirs partagés...

La ville peut aider l'agriculture urbaine en lui dédiant des espaces et en soutenant le tissu associatif.

L'agriculture périurbaine (dans la périphérie de la ville)

Cette agriculture, à laquelle il faudrait rattacher la forêt urbaine, a une importance plus considérable. Son poids dépend de la définition donnée au périurbain. A l'échelle de la France, les aires urbaines incluent environ 40% du potentiel agricole. A l'échelle du Grand parc de Champagne (rayon de 12 kms autour de Reims) l'agriculture et la viticulture pèsent pour environ le quart du potentiel agricole départemental.

L'agriculture périurbaine est vue aujourd'hui comme un laboratoire où s'élaborent de nouvelles façons de produire, d'échanger et de consommer :

- production durable,
- production identitaire (valorisée ou non par un label),
- circuits de proximité/circuits courts (tournant le dos aux *food miles*),
- coopérations nouvelles entre producteurs et consommateurs.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

La ville est à même de soutenir l'agriculture périurbaine :

- en sanctuarisant ses sites de production,
- en créant une marque privée du type « Reims Métropole »,
- en approvisionnant ses cantines auprès de cette source alimentaire (caisses des écoles),
- en mettant à disposition des lieux où producteurs et consommateurs puissent se rencontrer pour échanger.

Développer un discours constructif au sujet des relations ville/campagne

La ville et son *plat pays* forment une « communauté de destin ». La ville a besoin de campagnes-ressource qui dispensent notamment des biens alimentaires, tout en créant de la richesse et de l'emploi. Elle a aussi besoin de campagnes-nature, où chacun peut se ressourcer en bénéficiant des services éco-systémiques¹. Mais la campagne a aussi besoin de la ville qui assure des fonctionnalités exclusives, dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de la culture... Les campagnes bénéficient encore plus de la ville dans les économies post-industrielles, où l'accent est mis sur la proximité et le développement local. L'essor des marchés paysans et de l'agrotourisme en témoigne.

Aussi paraît-il nécessaire de raviver le lien entre citadins et ruraux, ainsi qu'entre leurs représentants, en construisant un discours positif à ce sujet.

Ouvrir et faire vivre une instance de dialogue

La relation entre ville et campagne semble plus dégradée dans le Pays rémois qu'ailleurs, et des conflits récurrents y trouvent leur origine. L'**usage concurrentiel du foncier** semble être la principale pomme de discorde, mais d'autres arrière-pensées expliquent cet état de fait.

Aussi semble-t-il opportun d'engager un **dialogue suivi** entre les deux communautés et leurs représentants afin d'aplanir les difficultés et de construire un avenir commun. Il semble que, dans un premier temps, la mise en place d'une **instance informelle de concertation** serait la formule la mieux appropriée à la situation. Elle rassemblerait des personnalités de bonne volonté, libres de leur parole, et à même de porter un projet territorial fédérateur.

Voir à ce sujet l'expertise de l'ONU : *L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire*, 2005.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Verdir la ville et ses abords

L'expertise menée dans le cadre du projet Reims 2020 proposait d'aménager la ville, son agglomération et sa périphérie en redessinant ses paysages et en reliant la cité à des espaces naturels privilégiés : le sillon de la Vesle, la Montagne de Reims, le Mont de Berru, la butte de Brimont, le massif de Saint-Thierry... L'attractivité de la ville, au profit de ses résidents, des touristes comme d'autres utilisateurs, en dépend.

Il importe donc d'ouvrir ces *trésors* à chacun, en assurant dans ce domaine une continuité du territoire et en traçant les sentiers permettant d'y accéder.

ATELIER 6

LE PÔLE UNIVERSITAIRE FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT

*Pour un enseignement supérieur ambitieux, tremplin
d'avenir de la 15^{ème} métropole !*

LE PÔLE UNIVERSITAIRE FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT

L'université et l'enseignement supérieur à Reims

Le contexte plus global

Pour de nombreux observateurs, l'éducation est le sujet de la première moitié du 21^{ème} siècle. A cela deux raisons principales :

- la révolution technologique conduit à un bouleversement des contenus, des sujets, des médias, des supports mais aussi des acteurs du monde de l'éducation.
- l'accroissement prévisible et considérable de la classe moyenne (de 3.2 milliards d'humain aujourd'hui à 4.9 en 2035) va s'accompagner d'un développement conséquent de l'éducation générale mais aussi supérieure, à la fois comme corollaire d'élévation sociale et comme facteur de progrès humain.

Ces phénomènes vont se manifester plus particulièrement dans les zones émergentes du monde, alors que les zones arrivées à maturité devront tenter de redéfinir leur contribution à l'éducation au-delà de leurs populations domestiques.

Dans les pays développés, en particulier en France, l'attachement aux modèles anciens empêche d'anticiper un phénomène important: la privatisation progressive des systèmes d'éducation. Cette privatisation prend une forme relativement nouvelle : elle repose sur le modèle « californien », c'est-à-dire la gratuité d'accès pour les *end-users*, les bénéficiaires finaux de l'éducation, autrement dits les étudiants. Le système économique est dual, « pluriel » ; le profit économique est réalisé « autour » de l'action d'éducation. Il ne s'exerce pas au travers de droits de scolarité ou de subventions publiques, qui sont les deux sources idéologiquement opposées de fonctionnement de l'éducation en France.

Les grands acteurs privés ne sont pas les MOOCs (Massive Open On-line Courses) comme *Coursera* ou *EdX*, mais les investisseurs en éducation, qui agissent comme des fonds. Le plus actif d'entre eux mondialement dans l'éducation supérieure est *Laureate International Universities*.

(<http://www.laureate.net/AboutLaureate/Mission>)

En France, au-delà de Laureate, Studialis (<http://www.studialis.fr>) ou encore le fonds Apax Partners sont actifs dans la construction de réseaux indépendants (privés) d'établissements d'enseignement supérieur.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Une vision du rôle possible de l'Europe dans le système éducatif mondial

La position de l'Europe va être fragilisée au cours des dix prochaines années dans la nouvelle division mondiale du travail. Bien que disparates, les taux de chômage dans la zone Europe ne devront leur baisse qu'au vieillissement global de la population. L'absence de croissance significative – en dehors de la Turquie, la nouvelle porte de l'Orient – renforcera le déséquilibre migratoire en faveur de l'Extrême Orient et, de manière moindre, de la zone Amérique. Il y a un risque élevé pour que l'Europe cesse d'apparaître comme une terre d'immigration, alors que ses flux d'émigration vont doubler.

Pourtant, l'Europe demeure et demeurera dans les dix ans à venir, hors bouleversement mondial inattendu, l'une des trois principales zones pour les investissements étrangers (les investissements chinois en Europe de l'Ouest ont désormais dépassé les investissements américains), et les investissements domestiques, du fait de trois avantages compétitifs majeurs : la qualité du « made in Europe » qui attire toujours plus la classe moyenne émergente mondiale, la stabilité sociale et la transparence démocratique, et un système d'éducation supérieure et de recherche dense, diversifié et ancien qui maintient l'Europe en tête des sources d'innovation mondiales. Le renforcement et la pérennisation de ces trois avantages compétitifs reposent de manière évidente sur le système de management global du capital humain européen. Cela conduira probablement, sous réserve que l'Europe devienne plus fédérale à l'occasion d'une crise de gouvernance, à la spécialisation de pôles de compétences autour d'une petite cinquantaine de pôles d'excellence en Europe.

Le cas français et Reims

La France est marquée par son système dual d'enseignement supérieur. Néanmoins, les Initiatives d'Excellence et les Pôles d'Enseignement Supérieur et de Recherche ont été créés pour favoriser des regroupements et amorcer la rationalisation d'une offre trop disséminée. L'Université de Reims et l'Université de Picardie ont choisi de créer sous une forme originale un « PRES » régional fonctionnant sur le mode fédéral, l'UFECAP. Dernier né des PRES, il ne bénéficie d'aucun effet de synergie spécifique. Ni l'Université de Reims ni celle de Picardie ne figurent dans les premières moitiés de tableau des classements des universités, que ce soit pour la qualité des facultés, pour l'insertion professionnelle de leurs étudiants, ni encore pour leur attractivité extraterritoriale.

Il y a un parallèle troublant à établir avec le mariage des écoles de commerce de Reims et de Rouen ; les synergies sont bien difficiles à trouver, l'unité géographique illusoire sauf dans la perspective d'être toutes deux des villes englobées dans le Grand Paris, et le gommage progressif d'une identité régionale fort prévisible.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Dans ces deux cas, les stratégies de développement sont établies dans une logique tenant trop peu compte de la nécessité pour les institutions d'enseignement supérieur d'attirer des étudiants en dehors de leur zone de chalandise domestique. C'est pourtant cette caractéristique qui renforcerait considérablement la pérennité de ces institutions et leur ancrage régional, et permettrait d'ailleurs de justifier une réorganisation et une expansion des infrastructures actuelles.

L'exemple du Collège Universitaire de Sciences Po ou les entités délocalisées de Centrale Paris et Agro Paris Tech, sont, en ce sens, l'exemple à suivre pour les institutions d'enseignement supérieur rémoises ; dérivation locale d'institutions prestigieuses, attirant pour la période de leurs études des étudiants étrangers mis aussi des corps pédagogiques prestigieux.

L'enseignement supérieur ne peut se concevoir aujourd'hui uniquement comme un facteur d'intégration sociale des populations domestiques. C'est un marché mondial, et les stratégies purement régionales sans ambition sont vouées à l'enlisement.

L'Université de Reims

Notre regard sur l'enseignement supérieur est basé sur l'analyse de cette évolution internationale de l'enseignement supérieur permettant ainsi d'établir une vision prospective pour l'Université de Reims.

Elle est basée sur un édifice en trois étages :

- Au RDC, rendu possible la refondation de l'Université sur le site unique de Croix Rouge,
- Au premier étage, l'accueil des premiers cycles internationaux et nationaux attirés pour les facilités matérielles, la proximité de Paris, un environnement intellectuel ouvert,
- Au deuxième étage, des troisièmes cycles basés sur nos pépites : la chimie verte, le centre de calcul ROMEO, le pôle de Santé, le pôle du développement durable.

La refondation sur le site unique

La refondation des campus sur le site de Croix Rouge est une opportunité exceptionnelle pour la Métropole.

C'est l'occasion de formaliser le projet du pôle urbain de l'innovation mais aussi la possibilité de créer une université maillant ville et territoire enseignement, recherches et entreprises.

Nos propositions de création d'un pôle de développement durable et d'un pôle de santé public/privé prendront tout leur sens dans cette perspective.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Toutefois, on peut s'interroger sur la capacité publique à financer seule la refondation des campus.

Il nous semble plus efficient de mixer les financements, pour cela nous proposons une démarche originale où l'université serait actrice pour partie de ses propres financements et initierait elle-même la démarche d'un « campus global ».

- Les terrains du Moulin de la Housse situés sur la frange Est de la Ville de Reims représentent potentiellement un territoire important et stratégique pour le développement de la Ville. Quels que soient les propriétaires du foncier (Etat, Ville de Reims) il nous est évident que l'un ou l'autre doivent le céder à l'université.
L'université et la Ville de Reims demeurant alors co-acteur d'un master-plan de développement de la frange Est de la Ville.
La SEM métropolitaine met en œuvre l'urbanisation de cet espace et la valorisation des fonciers rachetés à l'Université.
Ainsi donc sans coût pour la collectivité, l'Université autofinance une partie de sa refondation.
- Cette démarche devra être poursuivie sur l'ensemble des composants de la refondation :
 - Les bâtiments existants d'enseignement du Moulin de la Housse pouvant, pour ceux qui sont les plus typés, peu transformables, comme le centre de recherche en biotechnologie et physico-chimie propriété du département de la Marne, rester des lieux de recherche faisant l'interface avec le monde de l'entreprise.
Pour ceux, destinés à un enseignement général, plus transformables, ils pourraient devenir des équipements publics pour le nouveau quartier : écoles, crèche, etc... ou des espaces collectifs, équipements privés, bureaux, activités, etc....

Dans cette hypothèse les propriétaires : Etat, Région, Département, Ville de Reims devront céder à l'Université le résultat de ces ventes.

- La recomposition de l'Université sur le site croix Rouge doit aussi être l'occasion de faire preuve du même process.

L'Université dans la ville, l'Université globale, deux idées pour retrouver dans un projet urbain une mixité des fonctions, des financements, des publics, ce qui signifie qu'au sein même d'un bâtiment l'on pourrait retrouver la même plurifonctionnalité, comme des RDC commerciaux, dans les étages des logements étudiants-chercheurs ; un bâtiment bureaux, labo, boutiques ; ou encore un bâtiment hôtel, cafétéria, blanchisserie, etc....

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Cette démarche de montage immobilier mixée permettrait de limiter l'investissement, de le partager avec des opérateurs privés. Là encore, l'université doit maîtriser le foncier de ces futures opérations.

Ainsi par la mise en œuvre de cette démarche innovante pour une Université, sa refondation pourrait être sécurisée et complétée en utilisant l'investissement public.

Reste la question de l'accueil des étudiants, des chercheurs, des nouveaux enseignants. L'attractivité de l'agglomération compte pour beaucoup et l'on connaît les points positifs. La question est à traiter d'une manière exhaustive.

Un guichet unique doit permettre l'ensemble des démarches et faciliter l'insertion dans la vie locale.

On peut évoquer :

- L'accueil d'étudiants français et étrangers et les questions liées aux statuts, à la sécurité sociale, au logement, aux démarches administratives, à la vie locale sous tous ces aspects,
- L'accueil de chercheurs et d'enseignants,
- L'accueil des familles accompagnant chercheurs et enseignants qui doivent trouver immédiatement les solutions quant à leur arrivée, la scolarisation des enfants, les places en crèches, etc....

Ce guichet unique est bien entendu **bilingue**.

- L'Université et ses partenaires privés

Cette université globale-mixte culturellement doit impérativement tisser des liens étroits avec NEOMA, Sciences-Po et les autres acteurs de l'enseignement supérieur.

Ces liens sont bien entendu sur les champs académiques, par des passerelles, collaborations, échanges, etc... Ces liens passent par la mutualisation de certains moyens, équipements.

Comme pour le pôle de santé public/privé, dans le domaine de l'enseignement supérieur, nous ne pouvons faire l'économie d'un pôle d'enseignement supérieur public/privé.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Synthèse

L'idée générale est le décloisonnement de la ville et par conséquent celui de l'Université :

- L'université s'ouvre à l'intérieur en abritant des fonctions inhabituelles : commerces, logements, crèches, etc...
- Elle s'ouvre à l'extérieur en se mêlant de choses et de fonctions dont elle ne se préoccupe pas habituellement : urbanisme, aménagement, développement. En ce sens, elle devient une université activement **citoyenne**, dans le sens où, non seulement elle traite de son enseignement, de sa recherche et de l'accueil de ses personnels et étudiants, mais intervient aussi sur des questions d'intérêt général concernant la métropole, ce qui l'oblige à les traiter au même niveau que celles concernant son intérêt propre. Ceci vaut aussi pour les entreprises « citoyennes » en général.

ATELIER 7

VIVRE ENSEMBLE

Vivre ensemble - Reims la "mieux-disante" sociale et écologique

VIVRE ENSEMBLE

Reims, ville « mieux-disante » sociale et écologique

La ville est faite, disait Aristote, pour le bonheur des individus qui l'habitent. 2314 ans après, il n'est pas sûr qu'on y soit parvenu diront les plus pessimistes ; d'autres, optimistes, avanceront les progrès continus, et si Paris ne s'est pas fait en un jour, il se fera tout de même. Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage.

S'il est facile de dire que nous vivons ensemble ne serait-ce que par nécessité, plus difficile est de définir ce qu'on pourrait appeler le « vivre bien ensemble » et selon quels critères ? Vivre ensemble, c'est à minima, vivre côte-à-côte en respectant les règles élémentaires de politesse et de courtoisie et en faisant en sorte que la ville tourne dans ses différentes zones d'activités. Globalement, les habitants d'une ville dépensent une énergie folle à réaliser l'accord minimum et à faire en sorte que la ville ait un peu de tenue. Solidarité mécanique qui engage peu mais qui tient la ville dans un équilibre fragile toujours proche de se rompre.

C'est que des inégalités de condition de vie entre les habitants demeurent voire s'accroissent, engendrant des injustices. Elles exigent de nouvelles solidarités mais aussi et surtout des politiques déterminées et courageuses pour y mettre, sinon fin, du moins les réduire.

Reims doit, à la fois à faire face à ce qui dépend directement d'elle sur le plan social et écologique en fonction de ses particularités, et aussi décliner, à son niveau, les grandes problématiques nationales voire internationales : richesse et pauvreté, exclusion, accès aux soins, à l'éducation, au logement, ensemble des conditions d'existence, vieillissement de la population, défection politique, xénophobie, accueil des gens du voyage, pollution, réchauffement climatique, etc.

Les constats sont dressés au fil des enquêtes, études, analyses sur la cohésion et la mixité sociales, sur l'écologie, sur le vivre-ensemble... Le document Reims 2020 et le Contrat de Cohésion sociale les synthétisent. Ils dressent les constats, posent des questions, fixent des objectifs et définissent un plan d'action. Ils constituent un appui important pour poursuivre la réflexion.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Situation et diagnostic

Des constats

Une ville morcelée, fragmentée, peu appropriée par ses habitants. Une ville scindée en zones fonctionnelles spécialisées : les zones où l'on vit, celles où on travaille, celles où l'on consomme, celles où on se distrait. L'absence de mixité fonctionnelle domine. Les liens sont faibles, multiples, éphémères et virtuels. Les espaces privés jouent contre les espaces publics.

Une ville qui produit de la ségrégation, de l'isolement, du stress, du repliement sur soi ; c'est une ville où beaucoup de nos concitoyens se sentent mal ; paradoxalement, ils se sentent à la fois isolés et opprimés. Les risques de ségrégation sont accentués par les transports, le numérique, l'urbanisation... L'écart entre les générations s'accroît, la constitution ou la reconstitution de ghettos menace.

Malgré la mise en œuvre de moyens importants et un portage associatif fort, les quartiers périphériques recèlent des difficultés latentes qui traduisent un mal-être pour une partie de la population qui se manifeste par des dysfonctionnements sociaux (insécurité, violences urbaines, repli communautaire...). Les signes de discrimination à l'origine d'une partie du chômage restent préoccupants (Cf. CUCS).

Dans un tel contexte, les personnes fragiles deviennent vulnérables : personnes âgées, personnes handicapées, chômeurs en fin de droit, exclus et marginaux de toutes sortes. L'écart entre les catégories sociales demeure.

Des questions

Vers quelle société urbaine voulons-nous aller ?

Quelle organisation de la vie quotidienne ?

Quelles interactions ?

Des objectifs

Reims doit devenir une ville des proximités. Il faut donc maintenant repenser la ville et l'agglomération autrement et reconstruire des villes denses et intenses où chaque commune, chaque quartier regroupera les différentes fonctions de la vie : logement, activité économique, culture, sport, services, commerces etc...

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Transformer la ville en un lieu de construction d'une égalité réelle et en faire une agglomération solidaire, un lieu où les différentes catégories de population s'ouvrent à la ville et aux autres, un lieu de mixité sociale, mais aussi un lieu de mixité générationnelle.

Créer davantage de liens entre les différents espaces. Organiser la circulation de ses habitants d'un quartier à l'autre. Installer des équipements structurants, des équipements de centralité sur l'ensemble de la ville.

Permettre la réappropriation de la ville par ses habitants, en leur restituant l'espace public (rues, places, parcs publics).

Des appuis

Le projet urbain Reims 2020 ;

La politique de la ville via le CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) ;

Des missions de lutte contre les discriminations (CRER), pour l'égalité hommes/femmes ;

Des actions intergénérationnelles (comité intergénérationnel, ensemble2générations), en faveur des personnes en situation de handicap... ;

Des initiatives visant à développer la vie démocratique (conseils de quartier, gestion urbaine de proximité...);

Les quartiers bénéficient globalement d'une bonne implantation en matière de structures socioculturelles (26 espaces "Maisons de Quartier"), ce qui ne signifie pas pour autant que la réponse, notamment quant à l'accueil des jeunes, corresponde tout à fait aux besoins exprimés (dixit CUCS).

La contribution du Think Tank à l'amélioration du « vivre-ensemble »

Des constats, des objectifs, des dispositions et des dispositifs, des actions et pourtant les problèmes demeurent voire s'accroissent. Il conviendra alors de **mettre en place une veille attentive et efficace chargée de vérifier la solidité des intentions et l'atteinte des objectifs**.

L'action politique n'est pas la résignation aux choses telles qu'elles sont ou leur simple gestion. Elle est ou devrait être la transformation d'une réalité affirmée et jugée imparfaite.

Si la qualité d'une ville est de protéger, assister, aider ses citoyens et d'organiser la solidarité, son défaut de ville-providence est de mettre en place des procédures anonymes et bureaucratiques qui ôtent aux individus l'envie d'être à l'initiative. Et les initiatives qui existent, mais les actions de solidarité réelle sont, comme dit Rosanvallon, « tellement recouvertes par des mécanismes anonymes et impersonnels qu'elles ne sont plus perçues », voire sont découragées ou étouffées.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Si la ville-providence reste indispensable, ***il faut aussi rendre le social plus visible, réanimer les espaces publics et démocratiques, être attentif aux émergences, aux créations sociales là où on ne les attend pas.*** Elles sont présentes dans différents champs.

Dans le champ associatif

Être plus attentif à ce que produisent les associations. Elles produisent des services mais elles produisent aussi des effets sociétaux, du lien social, de la mixité, de la solidarité... Elles mettent en œuvre des compétences parfois nouvelles et originales dont il faut être soucieux. Cette attention, politique, pourrait conduire à ***la création de nouveaux métiers autour du lien social, par exemple sur l'accompagnement global des personnes.*** Accompagnement global parce qu'il porte sur la vie des individus dans ses différents aspects. Ainsi offrir du conseil en formation, de l'aide à l'achat, à la consommation...

Des emplois nouveaux, non pas municipaux, mais conçus par les associations à qui on laisserait la possibilité de créer des « emplois d'avenir_» axés sur la médiation, l'accompagnement social. L'accompagnement pourrait même devenir un droit.

Dans le champ de l'économie sociale et solidaire

Une attention est à porter sur des actions pas toujours visibles qui travaillent en profondeur la société rémoise. Bien sûr, on pense d'abord à l'ESS et au « tissu associatif ». On restera prudent avec l'appellation « Economie Sociale et Solidaire » qui peut-être un fourre-tout où se côtoient aussi bien des entreprises de type capitaliste que des associations à but non lucratif.

Actions donc, souvent originales, en rupture parfois avec les modèles classiques et qui sont au cœur de la vie rémoise. Modestes, elles passent inaperçues alors qu'elles sont localement structurantes. Elles tissent au quotidien la trame sociale aussi bien dans les couches défavorisées que plus favorisées. Ici, un jardin intergénérationnel ; là, un établissement mixte crèche, école, lieu de retraite ; ailleurs, on s'organise pour sortir ensemble (OVS). D'autres formes encore : le S.E.L (échange de services), la Banque Alimentaire, le squat de l'Ecluse, le covoiturage, vide-grenier, repas de voisins... On y ajoutera les clubs, les cercles (Rotary), les associations qui mènent des actions sociales.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Venus d'ailleurs, on trouve :

- La coopération de consommation. Epicerie sociale. Le commerce est géré par un primo gérant élu. Les bénéfices sont répartis à part égales entre les souscripteurs, les employés du magasin, les consommateurs et un fonds social.
- Les Coopératives d'Activités et d'Emploi : pour tester et développer un projet d'entreprise. Monter une activité tout en bénéficiant d'un accompagnement et d'un cadre sécurisé.
- Les Coopératives d'habitants, une alternative à la location d'une part et à l'accession d'autre part. Elles reposent sur une propriété collective du bien immobilier.
- Le comptoir solidaire : donner une seconde vie aux objets du quotidien.
- Etc...

Des initiatives souvent modestes et locales, voire naïves. Face à l'incapacité des formes politiques traditionnelles à inventer, il devient urgent de ***mobiliser cette énergie citoyenne, de mettre en scène et en chaîne ces différentes initiatives. Interpeller les pouvoirs publics en leur demandant tout simplement de remplir leur office ministériel au sens propre, de se comporter en véritable service public qui aide et accompagne cette énergie citoyenne au lieu de la bloquer.***

Créer une cellule des utopies ou une foire type « géotrouvetout » dans le domaine social en s'appuyant, par exemple, sur le forum des associations.

Dans le champ des « quartiers »

L'image de Reims repose sur son centre Erlon, Forum, Boulingrin. La vie des quartiers, là encore, n'est pas valorisée, à part peut-être Le Chemin Vert mis en vitrine. Si « Reims s'affiche » à Croix Rouge durant l'été ce sont principalement les rémois de Croix Rouge qui s'exposent.

Le risque est l'aggravation de l'écart entre les quartiers et le centre, avec une image négative pour les premiers, positive pour le second. Il est vrai que les problèmes de sécurité perdurent dans les quartiers et, même s'ils existent dans le centre, un incident de même nature prend plus d'importance à la périphérie qu'au centre. Un des préalables au « Vivre Ensemble » est de vivre ensemble en sûreté (qu'on préférera à la sécurité) et de pouvoir se rencontrer dans la quiétude.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Si la sécurité relève de la force publique la sûreté passe par la revalorisation de la notion de « quartier » en commençant par leur retirer l'étiquette « sensible » ; en les rendant « poreux » ; en donnant un réel pouvoir aux conseils de quartier et en les faisant correspondre à des territoires effectivement vécus ; en analysant le rôle et la fonction des maisons de quartier ; en les fondant sur la proximité et non l'identité.

Dans le champ de l'intergénérationnel

Comment penser la relation inter-générationnel autrement que sur le mode de l'injonction : « soyez ensemble » commande le décideur alors que les acteurs ne le souhaitent pas nécessairement ?

L'intergénérationnel risque alors de n'être qu'un pur artifice.

Comment articuler la nécessité de la relation avec la contingence des désirs ?

Partir de la base des envies et non de celles, souvent projetées, des décideurs.

- L'exemple de Sillery où l'échange entre les générations est basé sur l'échange de compétences.
- L'expert en anglais, en fabrication de boudin, en recherche de champignons, communique son savoir. En Belgique, il existe des « experts du vécu » qui oppose à l'expertise experte un savoir profane.

Travailler alors à la mise en valeur et à la communication des expertises. Une piste à creuser intramuros mais aussi celle de la diffusion des savoirs ruraux vers la ville. Avoir aussi présent à l'esprit les expériences de cohabitation de générations différentes à domicile, en EHPAD et la création des « babayagas »

Dans le champ de l'entreprise

Un lieu où les individus vivent ensemble le tiers de leur vie. Le suicide récent d'un employé d'une entreprise rémoise interroge sur la mise à l'écart du champ de la réflexion du « vivre ensemble » les entreprises. Une ville ne peut respirer si les individus souffrent au travail. La tâche des politiques est alors de veiller à faire placer l'humain au cœur des préoccupations des entreprises, ce qui n'est pas seulement un slogan politique mais un mot d'ordre humaniste. La réussite d'une entreprise n'est pas seulement économique.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Il serait judicieux d'établir, à l'instar du barème national, un barème local des entreprises privées et publiques où il fait bon vivre.

Par ailleurs, étudier les rapports qu'entretiennent les entreprises avec leur environnement, leur insertion dans les quartiers.

Aider au développement des entreprises coopératives (Scop et Scic).

Dans le champ du numérique

Explorer les menaces de fracture et les promesses de rassemblement des technologies numériques. Comme « le bateau porte le naufrage » (Lao-Tseu), elles peuvent en même temps qu'elles contribuent à faciliter la communication (OVS), provoquer l'isolement (Cf. Télémedecine par exemple ou les cours en ligne type MOOC). On peut être en réseau tout seul chez soi et ne plus en bouger via les commandes à distance !

Dans le champ des médias

Producteurs d'opinions, ils portent la responsabilité de l'image positive ou négative qu'ils créent. Sur les conditions objectives de vie des individus, ils projettent une image subjective qui devient déterminante dans l'appréciation que les mêmes individus portent sur leur existence. ***Il est important alors que la diversité médiatique joue pour produire les représentations subjectives de la ville. Dès lors on favorisera les possibilités d'expression de tous en offrant des supports.***

Ralentir la ville

Reims est sur cette voie en développant la proximité c'est-à-dire en rompant avec la ville-voiture qui augmente les distances, éloigne les lieux du travail, des loisirs et du logement. Il faut accentuer la tendance à la réduction des distances en relocalisant, en renforçant les coopérations (co-voiturage, taxi pour tous, auto-partage... CF. Atelier 2) et l'usage du vélo.

Créer des espaces de proximité, c'est permettre aux habitants d'occuper l'espace public à leur initiative et pas seulement par décrets : ici le piétonnier, là la zone trente... Que les « usages populaires de la rue retrouvent **droit de cité** ».

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

Faciliter les rapports entre les individus et la mixité, c'est organiser un espace urbain qui rassemble et non qui exclue. Un espace qui permette le stationnement et la rencontre des individus, ce qui suppose des places accueillantes adaptées aux intempéries (280 jours par an à Reims) avec un mobilier aux « bras ouverts », des parcours jalonnés de bancs notamment pour permettre aux personnes âgées ou handicapées de se poser, des lieux sans vidéosurveillance fondatrice de méfiance et du sentiment d'insécurité.

Ralentir la ville c'est agir sur l'espace, c'est aussi agir sur le temps. La réduction du temps de travail n'est pas seulement à considérer sous l'angle économique. Elle est aussi une opportunité pour un mieux-vivre ensemble, pour ralentir les rythmes, réduire le stress, pouvoir aller chercher les enfants à l'école, devenir disponible.

Reprenre du temps sur les déplacements, reprendre du temps à l'activité commerciale en préservant les dimanches et jours fériés, rendre la nuit à la nuit en éteignant les lumières et éviter le gaspillage d'énergie.

Ralentir la ville en la mettant au rythme des personnes âgées et des personnes handicapées, c'est donner un sens réel à la proximité et l'accessibilité (services et transports). Les personnes handicapées et les personnes âgées constituent une part significative de la population et pour les personnes âgées une part croissante. L'aspect n'est pas que quantitatif. Il est qualitatif. Faire la part belle à ces personnes, c'est produire une ville apaisée, amène.

Une ville accueillante c'est faciliter l'accès au logement : 6587 logements (Source AUDRR) sont déclarés vacants alors que les listes d'attente sont pleines. C'est une ville qui accueille décemment les gens du voyage. C'est une ville « zéro SDF ».

En conclusion, rendre la ville séduisante et attractive est nécessaire. Mais il serait risqué de céder trop facilement au « citybranding » où la ville ne serait qu'une « marque » à vendre et qui aboutit le plus souvent à ressembler à toutes les autres villes. Toutes se trouvant au « cœur de l'Europe », toutes équipées du même mobilier urbain, toutes avec leur même tramway et espérant beaucoup du TGV, toutes aux mêmes entrées et mêmes sorties, toutes ayant un patrimoine à mettre en valeur, etc... Il faut alors être vigilant à la logique de la surenchère qui fait perdre la raison première de la ville comme rappelée au début : rendre les gens heureux et risque de cacher les problèmes sociaux.

Une ville est aussi plus séduisante et attractive parce qu'elle est la « **mieux-disante** » sur le **plan social et écologique**.

THINK TANK - DROITS DE CITÉ

PARTICIPANTS

Gilles BAILLAT – Rachel BEAUJOLIN – Philippe BIREMBAUT – Bertrand BOUSSAGOL – Christophe BOUTEILLER – Guy BRABANT – Laurent CHOAIN – Hervé DARAGON – Thierry DELCOURT – Monique DERRIEN – Jean-Louis DESPHIEUX – Jean-David DREYFUS – François DUPOUY – Marc FOURDRIGNIER – Liliane GARIN – Joseph GARNOTEL – Jean-Michel HANNECART – Jean-Yves HEYER – Jean-Michel JACQUET – Ludovic LAGARDE – Didier MARTZ – Benoit MERCIER – Christophe PUJEBET – Michel SCHULLER – Pierre TRIDON – Christophe VILLERS – Jean-Marc VISY